



République Française  
**VILLE DE TOULON**

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales  
Pôle Assemblées  
Tél. 04.94.36.89.25  
ASSEMBLEE@mairie-toulon.fr

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOULON**

**SEANCE PUBLIQUE DU**  
**VENDREDI 25 NOVEMBRE 2022**

**PROCES-VERBAL**

Ville de Toulon  
Conseil Municipal  
du Vendredi 25 Novembre 2022

M. Hubert FALCO - MAIRE - PRESENT

ADJOINTS

MME MASSI	.....	M. DE SAINT-SERNIN	.....
M. CAVANNA	.....	MME AUDIBERT	.....
MME TURBATTE	.....	M. BONNET	.....
M. TAINGUY	.....	MME CHAMBON	.....
MME PIN	.....	M. MORENO	.....
M. JEROME	.....	MME BERARD	.....
MME ANDREOTTI	.....	M. CHARRETON	.....
M. CAZAUX	.....	MME DEPALLENS	.....
MME JANVIER	.....	M. MASCARO	.....
M. MAHALI	.....	MME GHERARDI	.....
MME MONDONE	.....	M. LE BERRE	.....

CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. CHENEVARD	.....	MME PASQUALI-CERNY	.....
MME LEVY	.....	MME DRIDI	.....
M. LEONI	.....	MME LAYEC	.....
M. TROUILLAS	.....	MME DIR	.....
M. RAYNAUD	.....	M. PELISSOU	.....
MME GENETELLI	.....	MME VALLIORGUES	.....
M. TANGUY	.....	MME VEYRAT-MASSON	.....
M. GUTIERREZ	.....	MME DIAZ	.....
MME JOUVE	.....	M. DHO	.....
M. CAMPUS	.....	M. KOUTSEFF	.....
M. BONNEFOY	.....	MME ROUSSEL	.....
MME MANZANARES	.....	MME SABARLY	.....
M. BROCHOT	.....	M. NAVARRANNE	.....
MME BIZAT	.....	M. LEROY	.....
M. PARDIGON	.....	MME BRUNEL	.....
MME FORTIAS	.....	M. DE UBEDA	.....
M. PELLETIER	.....	M. DEPALLENS	.....
MME MOUSSAOUI	.....	MME MUSCHOTTI	.....

## CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON

### SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 25 NOVEMBRE 2022

#### SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SEANCE .....	20
ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 OCTOBRE 2022.....	21
COMPTE RENDU DES DECISIONS .....	21
DEFI CLIMATIQUE .....	22
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES.....	40
RESSOURCES HUMAINES .....	55
SECURITE CIVILE.....	56
FINANCES .....	57
AFFAIRES JURIDIQUES (CONTENTIEUX ET ASSURANCES).....	62
CONTRATS PUBLICS .....	64
CULTURE .....	70
POLITIQUE DE LA VILLE .....	71
POLICE MUNICIPALE ADMINISTRATIVE .....	73
SOLIDARITES (VILLE SOLIDAIRE ET ACCESSIBILITE - PMR) .....	74
ECOLOGIE URBAINE .....	75
SPORT.....	77
DYNAMISATION COMMERCIALE .....	79
BATIMENTS SCOLAIRES.....	81
TRAVAUX COMMUNAUX.....	82
QUESTION ORALE .....	83
CLOTURE DE LA SEANCE .....	84



République Française  
**VILLE DE TOULON**

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales  
Pôle Assemblées  
Tel. 04.94.36.89.25  
assemblee@mairie-toulon.fr

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU**  
**VENDREDI 25 NOVEMBRE 2022**  
**ORDRE DU JOUR**

<b>DEFI CLIMATIQUE .....</b>	<b>8</b>
<b>DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES.....</b>	<b>9</b>
<b>RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>55</b>
<b>SECURITE CIVILE.....</b>	<b>56</b>
<b>FINANCES .....</b>	<b>11</b>
<b>AFFAIRES JURIDIQUES (CONTENTIEUX ET ASSURANCES).....</b>	<b>62</b>
<b>CONTRATS PUBLICS .....</b>	<b>64</b>
<b>CULTURE .....</b>	<b>12</b>
<b>POLITIQUE DE LA VILLE .....</b>	<b>13</b>
<b>POLICE MUNICIPALE ADMINISTRATIVE.....</b>	<b>73</b>
<b>SOLIDARITES (VILLE SOLIDAIRE ET ACCESSIBILITE - PMR).....</b>	<b>74</b>
<b>ECOLOGIE URBAINE .....</b>	<b>75</b>
<b>SPORT .....</b>	<b>17</b>
<b>DYNAMISATION COMMERCIALE.....</b>	<b>79</b>
<b>BATIMENTS SCOLAIRES.....</b>	<b>81</b>
<b>TRAVAUX COMMUNAUX .....</b>	<b>82</b>

# DECISIONS

## COMPTE RENDU

Compte rendu des diverses décisions prises par Monsieur le Maire de Toulon, Ancien Ministre, dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : règlements des frais et honoraires, assurances, ester en Justice, louage de choses pour le mois de novembre 2022, en application de la délibération du 12 juin 2020, enregistrée sous le numéro 2020/17/S.

### DECISIONS DE PAIEMENT : Frais d'actes et de contentieux

**2022/101** - Paiement de la somme de 200 € TTC, à la SCP d'Huissiers J.L. GIORDANO et L. GONGORA, au titre de ses frais et honoraires dans l'affaire Ville de TOULON / NEXITY (Dangerosité balcons supérieurs) – Dénoncé de constat et sommation – Facture du 7.06.2022 n° M8547.

**2022/102** - Paiement de la somme de 360 € TTC, à la SCP d'Huissiers J.L. GIORDANO et L. GONGORA, au titre de ses frais et honoraires dans l'affaire Ville de TOULON / NEXITY PROPERTY MANAGEMENT (réalisation Crèche Font Pré) – Etablissement du procès-verbal de constat (dangerosité balcons supérieurs) – Facture du 28.04.2022 n° M6557.

**2022/103** - Paiement de la somme de 360 € TTC, à la SCP d'Huissiers J.L. GIORDANO et L. GONGORA, au titre de ses frais et honoraires liés à l'établissement d'un procès-verbal de constat avant travaux des locaux jouxtant le lot communal n° 400 – Locaux transformateur électrique – Travaux de réalisation de la Crèche Font Pré – Facture du 26.04.2022 n° M6412.

**2022/109** - Paiement de la somme de 62,82 € TTC, à la SCP d'Huissiers J.L. GIORDANO et L. GONGORA, au titre de ses frais et honoraires dans l'affaire Ville de TOULON / Charles GUIDICELLI – Etablissement et délivrance d'une sommation interpellative (Bail à construction Le Satyn's) – Facture du 4.07.2022 n° M9945.

**2022/110** - Paiement de la somme de 131,69 € TTC, à la SCP d'Huissiers J.L. GIORDANO et L. GONGORA, au titre de ses frais et honoraires dans l'affaire Ville de TOULON / Charles GUIDICELLI – Délivrance sommation interpellative à M. Charles GUIDICELLI, à BORGIO (Haute-Corse) – Résiliation bail à construction Le Satyn's – Facture du 1.08.2022 n° M11119.

**2022/114** - Paiement de la somme de 70,48 € TTC, à la SCP d'Huissiers J.L. GIORDANO et L. GONGORA, au titre de ses frais et honoraires dans l'affaire Ville de TOULON / SCI PGA - Jean Michel MAZELLA – Délivrance de signification de droit de préemption à Me PUGET, Notaire – Facture n° M12241 du 24.08.2022.

**2022/115** - Paiement de la somme de 72,08 € TTC, à la SCP d'Huissiers J.L. GIORDANO et L. GONGORA, au titre de ses frais et honoraires dans l'affaire Ville de TOULON / SCI PGA - Jean Michel MAZELLA – Délivrance de signification de droit de préemption – Facture n° M12291 du 25.08.2022.

**2022/116** - Paiement de la somme de 72,08 € TTC, à la SCP d'Huissiers J.L. GIORDANO et L. GONGORA, au titre de ses frais et honoraires dans l'affaire Ville de TOULON / SCI PGA - Jean Michel MAZELLA – Délivrance de signification de droit de préemption à M. Youcef FEGHOUL – Facture n° M12242 du 24.08.2022.

**2022/117 Bis** - Paiement de la somme de 72,08 € TTC, à la SCP d'Huissiers J.L. GIORDANO et L. GONGORA, au titre de ses frais et honoraires dans l'affaire Ville de TOULON / SCI PGA - Jean Michel MAZELLA – Délivrance de signification de droit de préemption à M. Ibrahim FEGHOUL – Facture n° M12243 du 24.08.2022.

**2022/118** - Paiement de la somme de 321,20 € TTC, à la SCP d'Huissiers Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, pour ses frais et honoraires liés à l'établissement d'un constat suite à l'ouverture du local communal situé à TOULON (Var), 212, rue Bonfante (Ancienne Maison des Jeunes) - Facture n° J7594 du 27 septembre 2022.

**2022/119** - Paiement de la somme de 105,29 € TTC, à la SCP d'Huissiers J.L. GIORDANO et L. GONGORA, au titre de ses frais et honoraires dans l'affaire Ville de TOULON / SARL KIETOLAKI – Signification assignation en référé suite à impayés – Facture n° du 30.09.2022 n° M14528.

**2022/120** - Paiement au Cabinet CLAMENCE, Avocats Associés, de la somme de 720 € TTC dans l'affaire SAMIER C/FOULQUIERE, policier municipal agressé dans le cadre de ses fonctions (Note d'honoraires n° 1519).

**2022/122** - Paiement de la somme de 124,75 € TTC, à la SCP d'Huissiers J.L. GIORDANO et L. GONGORA, au titre de ses frais et honoraires dans l'affaire Ville de TOULON / Charles GUIDICELLI – Dénoncé de conclusions et pièces aux créanciers – Société Marseillaise de Crédit – Trésor Public – Facture du 29.09.2022 n° M14447.

**2022/125** - Paiement de la somme de 480 € TTC, à la SCP d'Huissiers J.L. GIORDANO et L. GONGORA, au titre de ses frais et honoraires dans l'affaire Ville de TOULON / 3, place Martin Bidouré – Constatation de fermeture de commerce sur longue durée – Facture du 19.09.2022 n° M13860.

**2022/127** - Paiement à Monsieur Florent DEMUYTER, Expert-Comptable, de la somme de 13.728 € TTC, au titre de ses honoraires dans le cadre de l'affaire Société Indigo Infra CGST (Ex Société Vinci Park CGST) – Note d'honoraires n° EJ-1595 en date du 3 octobre 2022.

**2022/128** - Paiement à Monsieur Florent DEMUYTER, Expert-Comptable, de la somme de 18.546 € TTC, au titre de ses honoraires dans le cadre de l'affaire Société Indigo Infra CGST (Ex Société Vinci Park CGST) – Note d'honoraires n° EJ-1592 en date du 3 octobre 2022.

### **PROTOCOLE D'ACCORD :**

**2022/121** - De conclure un protocole d'accord transactionnel à hauteur de 4.500 € entre la Ville de TOULON et son Assureur en Responsabilité Civile (la Compagnie AREAS), d'une part, et une administrée (Mme NEFFATI Lamia) ayant chuté sur le trottoir d'une avenue toulonnaise alors qu'elle circulait à pied le 12 janvier 2018, d'autre part, afin de l'indemniser de son préjudice. Ce protocole a pour but d'éviter qu'une action en responsabilité civile soit engagée.

Dans le cadre de son contrat d'assurance en responsabilité civile, la Ville aura en charge de régler la somme de 3.000 € correspondant à la franchise, la somme de 1.500 € devra être réglée par l'assurance de la Ville qui a donné son accord pour la signature d'un tel protocole.

La somme de 3.000 € doit être payée sur les crédits inscrits au budget de la Ville 2022, chapitre 011 - fonction 020, article 6168, au Cabinet PHELIP, Avocat, 8, rue de Maupassant, 75116 PARIS, sur le compte CARPA, domicilié à BNP PARIBAS Agence Centrale 008328, 16, boulevard des Italiens, 75009 PARIS (Référence 2459061)

### **CIMETIERES :**

**2022/08** – DE CONCLURE avec l'Association Collectif Varois pour les Morts de la Rue, dont le siège social est sis 55 place de la Cathédrale 83 000 TOULON, une convention à titre précaire et révocable portant sur un local communal sis à Toulon, au Cimetière Central, selon des créneaux horaires établis par la Ville.

Cette convention est consentie à compter du 1<sup>er</sup> décembre pour la durée d'un an renouvelable.

**COMMANDE PUBLIQUE :**

**2022/10** – Information concernant la conclusion des marchés publics.

**SERVICES A LA POPULATION ET DEVELOPPEMENT CULTUREL :**

**2022/AMT001** – D'accepter le don d'archives privées de Monsieur Pierre-Jean Delpeuc'h, relatives à son ancienne activité de designer industriel.  
Ce don permettra d'enrichir les collections des Archives municipales de Toulon.

## RAPPORTEUR

Monsieur Mohamed MAHALI, 10ème Adjoint au Maire

### DEFI CLIMATIQUE

<b>10.2.01</b> <b>DADVilIDur014</b> <b>2022/245/S</b>	Présentation du rapport sur la situation de la Ville de Toulon en matière de développement durable de l'année 2022
---	--



**RAPPORTEUR**

Monsieur le Maire

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

00.0.01  
DFJbudg027  
2022/246/S

Débat d'orientations budgétaires - Exercice 2023

## RAPPORTEUR

Madame Josée MASSI, 1er Adjoint au Maire

### RESSOURCES HUMAINES

<b>01.4.01</b> <b>DRHcoju04</b> <b>2022/247/S</b>	Signature de la convention d'adhésion au socle commun de compétences entre la Commune de Toulon et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var 2023-2025
---	---

### SECURITE CIVILE

<b>01.5.01</b> <b>DGSSécuciv004</b> <b>2022/248/S</b>	Signature de la convention de mise à disposition des communes membres du logiciel d'alerte à la population dans le cadre du Plan Intercommunal de Sauvegarde de la Métropole Toulon Provence Méditerranée
---	---

## RAPPORTEUR

Monsieur Robert CAVANNA, 2ème Adjoint au Maire

### FINANCES

02.1.01 DFJprbu20 2022/249/S	Transmission du Rapport Annuel 2021 et du Budget Supplémentaire 2021 du Crédit Municipal de Toulon
02.1.02 DFJbudg025 2022/250/S	Admission en non-valeur des créances irrécouvrables
02.1.03 DFJbudg026 2022/251/S	Fixation du mode de gestion des amortissements au 1er janvier 2023 pour l'instruction budgétaire et comptable M57
02.1.04 DFJbudg024 2022/252/S	Apurement du compte 1069 au Budget Principal en vue du passage en nomenclature comptable M57
02.1.05 DADdevurb001 2022/253/S	Signature de la convention de remboursement partiel de la Taxe d'Aménagement Majorée perçue sur le secteur "Nord Démocratie", au profit de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

### AFFAIRES JURIDIQUES (CONTENTIEUX ET ASSURANCES)

02.2.01 DFJcont07 2022/254/S	Convention de mise à disposition du Stade Municipal Félix Mayol au bénéfice de la Société Anonyme Sportive Professionnelle Rugby Club Toulonnais
------------------------------------	--

### CONTRATS PUBLICS

02.4.01 DFJmarch04 2022/255/S	Convention de groupement de commandes entre le Centre Communal d'Action Sociale de Toulon et la Ville de Toulon en vue de la conclusion d'un marché de fourniture de colis de Noël pour nos aînés
02.5.01 DGSCons007 2022/256/S	Transmission pour information du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de l'association Hyères Toulon Var Basket concernant les exercices 2014-2020

## RAPPORTEUR

Monsieur Yann TAINGUY, 4ème Adjoint au Maire

## CULTURE

04.1.01  
DSPDCacul008  
2022/257/S

A la demande des riverains, changement de dénomination du Chemin de Lamalquette en Impasse de Lamalquette

## RAPPORTEUR

Madame Virginie PIN, 5ème Adjoint au Maire

### POLITIQUE DE LA VILLE

05.1.01  
DADpovi005  
2022/258/S

Signature de la convention France Services pour la labellisation de l'Espace Beaucaire et sollicitation d'un financement auprès de l'État

**RAPPORTEUR**

Monsieur Laurent JEROME, 6ème Adjoint au Maire

**POLICE MUNICIPALE ADMINISTRATIVE**

06.4.01  
DGSpolmun006  
2022/259/S

Remises gracieuses à divers redevables

**RAPPORTEUR**

Madame Dominique ANDREOTTI, 7ème Adjoint au Maire

**SOLIDARITES (VILLE SOLIDAIRE ET ACCESSIBILITE -  
PMR)**

<b>07.1.01 DSPDCmshab002 2022/260/S</b>	Attribution de subventions à 2 associations au titre de la Solidarité
---	---

## RAPPORTEUR

Monsieur Mohamed MAHALI, 10ème Adjoint au Maire

### ECOLOGIE URBAINE

<b>10.5.01</b> <b>DADenvur006</b> <b>2022/261/S</b>	Attribution de subventions dans le cadre de la campagne de ravalements de façades 2016-2021
<b>10.5.02</b> <b>DADenvur005</b> <b>2022/262/S</b>	Modification du règlement de la campagne de ravalements de façades obligatoire 2022-2025



## RAPPORTEUR

Monsieur Laurent BONNET, 14ème Adjoint au Maire

### SPORT

<b>14.1.01</b> <b>DFSVQspoI021</b> <b>2022/263/S</b>	Attribution de subventions à 14 associations sportives au titre du Budget 2022 affectées à la saison sportive 2022-2023 et signature des conventions de subvention et de partenariat financier
--	--

## RAPPORTEUR

Monsieur Christophe MORENO, 16ème Adjoint au Maire

### DYNAMISATION COMMERCIALE

<b>16.1.01</b> <b>DFJdevcom011</b> <b>2022/264/S</b>	Attribution de subventions aux commerçants sédentaires et non sédentaires pour les travaux de réhabilitation de devantures, bancs et enseignes commerciales ainsi que les investissements numériques dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce - centre-ville
--	---

## RAPPORTEUR

Monsieur Erick MASCARO, 20ème Adjoint au Maire

### BATIMENTS SCOLAIRES

<b>20.1.01</b> <b>DSTbâti10</b> <b>2022/265/S</b>	Convention d'accompagnement : Mission de conseil en vue de la végétalisation et la requalification paysagère des espaces extérieurs de L'école élémentaire Fort Rouge
---	---

### TRAVAUX COMMUNAUX

<b>20.3.01</b> <b>DSTbâti09</b> <b>2022/266/S</b>	Dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme
---	--

## CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON

### SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 25 NOVEMBRE 2022

#### OUVERTURE DE LA SEANCE

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 25 novembre à 9 heures 00, le Conseil Municipal de Toulon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle André SEGUIN de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur le Maire de Toulon, Hubert FALCO.

— *La séance est ouverte à 9 H 00* —

M. FALCO :

Mes chers collègues, je déclare notre séance publique ouverte, et je vais demander à notre benjamine, Madame Marisa DIAZ, de procéder à l'appel.

#### APPEL NOMINAL

— *Madame DIAZ, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel des membres du Conseil Municipal* —

*(Cf. liste de présence en début de procès-verbal)*

Observations faites par M. le Maire durant l'appel :

M. JEROME	Il a donné pouvoir à M. MORENO ;
Mme JANVIER	Elle a donné pouvoir à Mme TURBATTE ;
Mme MONDONE	Elle a donné pouvoir à Mme LAYEC ;
M. CHARRETON	Il a donné pouvoir à M. CHENEVARD ;

Madame GENETELLI arrive, elle est retenue à l'hôpital.

M. TANGUY	Il a donné pouvoir à M. de SAINT-SERNIN ;
Mme FORTIAS	Elle a donné pouvoir à M. PELLETIER ;
Mme MOUSSAOUI	Elle a donné pouvoir à M. DHO ;
Mme DRIDI	Elle a donné pouvoir à M. LE BERRE ;
Mme VALLIORGUES	Elle a donné pouvoir à M. BROCHOT ;
Mme BRUNEL	Elle a donné pouvoir à M. LEROY.

Merci, Marisa.

-O-

## ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 OCTOBRE 2022

### COMPTE RENDU DES DECISIONS

*(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

**M. FALCO :**

Chers collègues, le quorum étant atteint, on peut donc valablement délibérer. Je vais, si vous le permettez, mettre aux voix le procès-verbal de notre séance du 27 octobre 2022 et le compte rendu des décisions. S'il n'y a pas de remarque, je les mets aux voix.

Qui est pour les approuver ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ils sont approuvés, et je vous remercie.

**Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 octobre 2022  
est adopté à l'unanimité.**

**Acte est pris du compte rendu des décisions.**

-O-

## DEFI CLIMATIQUE

**Rapporteur : Monsieur Mohamed MAHALI,  
10<sup>e</sup> Adjoint au Maire**

### **10.2.01**

#### **Présentation du rapport sur la situation de la Ville de Toulon en matière de développement durable de l'année 2022**

Ce projet de délibération a pour objet de présenter le rapport sur la situation de la Ville de Toulon en matière de Développement Durable, au titre de l'année 2022.

L'article 255 de la loi grenelle 2 soumet les Collectivités Territoriales et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 50 000 habitants à la présentation d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Présenté préalablement aux débats sur le projet du budget comme prévu à l'article L2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce document porte sur le fonctionnement interne de la collectivité. Il a vocation à analyser les actions conduites par la collectivité sur son territoire tout en dressant un bilan des politiques publiques, orientations et programmes en lien avec le développement durable.

A ce titre, ce rapport a fait l'objet d'une démarche transversale auprès de l'ensemble des Directions de la Ville.

Ce rapport reprend chacune des finalités du développement durable au regard des principales politiques publiques de la Ville, il expose les pratiques durables mises en œuvre et les grandes démarches transversales engagées par la Ville.

Ce document s'inscrit dans un objectif d'amélioration continue et retranscrit la volonté d'intégrer dans les politiques publiques de la Ville les finalités du développement durable

#### **M. FALCO :**

Le premier dossier, mes chers collègues, est la présentation du rapport sur la situation de la Ville de Toulon en matière de développement durable de l'année 2022, dossier qui doit passer avant le Débat d'Orientation Budgétaire. Ainsi, la loi sera respectée.

Avant de donner la parole à notre collègue, Monsieur MAHALI, pour la présentation de ce rapport de développement durable, je voudrais rappeler ici la nécessité absolue pour chaque commune de poursuivre désormais son développement de manière durable, car il en va de l'avenir de la planète.

Même si les grandes tendances mondiales se discutent dans des instances comme le G20 ou la COP27, il n'en demeure pas moins que les communes sont les premiers acteurs en matière de développement durable et ont un rôle moteur à jouer dans cette dynamique, rôle que la Ville de Toulon a décidé d'assumer depuis des années.

Le développement durable est une stratégie de long terme, et toutes les actions qui permettent de sauver notre planète doivent s'inscrire dans la durée. Ces actions doivent être conduites dans un esprit consensuel, volontariste et positif. Elles ne doivent pas être punitives, dogmatiques, elles ne doivent pas être synonymes de déclin ou de privation, mais au contraire elles doivent être vertueuses, productrices de richesses, tout en étant respectueuses de notre planète.

Le développement durable ne donne pas matière à agitation et effet d'annonce, et même si la crise actuelle donne un éclairage nouveau sur cette problématique, nous, les maires — et je parle comme, certainement, les 36 000 maires de France —, ne l'avons pas découvert en 2022. Effectivement, le maire doit au quotidien toujours rechercher, où qu'il soit, petite ou grande commune, le juste équilibre entre la protection de son environnement naturel, qui est essentielle, et le développement de l'activité économique qui est aussi créatrice d'emploi et de bien-être social.

Les communes sont le premier échelon du constat du dérèglement et le premier rempart contre les catastrophes pour protéger au mieux nos populations, et hélas, ces catastrophes sont toujours trop nombreuses.

Le GIEC (groupement d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) affirme que 50 % à 70 % des solutions pour lutter contre le réchauffement climatique se jouent à l'échelle locale.

Les maires — vous l'avez bien compris, quand je dis « les maires », c'est avec le collectif et leurs conseillers municipaux — ont un rôle fondamental à jouer en matière de protection de l'environnement et de développement durable.

Cette volonté de protection des populations est une priorité absolue, depuis toujours, dans nos choix de développement de notre ville. J'en veux pour exemple les efforts faits pour améliorer la qualité de l'air — je vais y revenir — et la santé publique des habitants.

Grâce aux différentes actions menées par les partenaires institutionnels et par la Métropole, les stations de mesures AtmoSud (organisme délégué par le gouvernement) montrent aujourd'hui des diminutions importantes des émissions de polluants de l'ordre de - 30 % depuis les années 2000 sur notre territoire. Et depuis 2018, plus aucune station de mesures ne dépasse la moyenne annuelle réglementaire en oxydes d'azote sur notre territoire.

Ainsi, l'agglomération toulonnaise n'est presque plus concernée par les dépassements des seuils réglementaires, comparativement à ses voisines méditerranéennes, comme l'atteste le plan de protection de l'atmosphère élaboré par la préfecture du Var.

Par ailleurs, Toulon a été mise à l'honneur par la presse nationale. Le magazine *Objectif Métropoles de France* a publié une étude sur l'indice du patrimoine arboré des 25 plus grandes villes françaises, et Toulon arrive en tête avec 52 m<sup>2</sup> de patrimoine arboré par habitant, hors Faron. Cela confirme d'ailleurs les précédentes études publiées, qui ont été sujettes à bon nombre de commentaires, depuis de nombreuses années. Et l'effort va se poursuivre, puisque pour l'année 2023 la Ville a prévu de planter 504 nouveaux arbres, que ce soit dans les parcs et jardins ou en bordure de voirie.

La qualité de l'air, les plantations d'arbres ne sont que des exemples, mais je pourrais également vous parler des économies d'eau, de la protection du littoral, de la désimperméabilisation des sols du domaine public. Les mesures sont aussi nombreuses que variées.

Avant de laisser la parole à Maître MAHALI, je vais vous donner les données publiques de la qualité de l'air à Toulon :

Il y a dans la Ville trois stations ; AtmoSud en a installé cinq sur le territoire de Toulon Provence Méditerranée, et trois dans la Ville de Toulon. On ne peut pas dire qu'ils les aient installées à des endroits où la qualité de l'air est la meilleure — c'est là qu'il y a des problèmes : une à Claret, une à Toulon Foch avant d'entrer à Villevieille, — vous savez, ce carrefour où il y a de nombreuses voitures —, et une sur le toit de la DDTM à proximité des ferries.

En analysant les résultats des données de 2011 à 2021 — ce sont des données à la disposition de tous —, on constate une baisse de 44,69 % du taux moyen annuel d'émissions de NOx à Toulon depuis 2011, contre 38,32 % en moyenne dans la région. La Métropole est en dessous des seuils réglementaires depuis quelques années pour la plupart des polluants. Depuis 2018, plus aucune station de mesures ne dépasse la moyenne annuelle réglementaire en oxydes d'azote.

Les mesures de NOx en PACA : je parlais de la comparaison qu'on pouvait faire avec, entre autres, nos voisins. Je disais qu'à Toulon, l'évolution est de - 44,69 %, contre 38,32 % en moyenne dans la région. Nous avons un taux de 62,5 % de dioxyde d'azote sur Toulon ; Marseille est à 86,5 % ; Aix, Nice, Avignon, Gap... On a la baisse la plus importante avec 44,69 %.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire en introduction de cette délibération, ô combien importante et essentielle. Maintenant, je donne la parole à Maître MAHALI.

**M. MAHALI :**

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cela devient une tradition en cette période de fin d'année. Nous vous présentons aujourd'hui un rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2022.

C'est parce qu'il est primordial de développer notre ville, mais pas de n'importe quelle manière ; c'est parce qu'il est primordial de préserver notre environnement en répondant aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, que nous nous engageons tous les jours.

A travers ce rapport, la Ville de Toulon réaffirme son engagement pour la protection de l'environnement, la préservation des ressources et de son cadre de vie, et ce, pour le bien-être de tous.

Nous n'avons pas attendu l'actualité climatique pour réagir, et nous le faisons avec nos moyens financiers, avec nos moyens matériels et avec nos moyens humains.

Comme de coutume, ce rapport illustre, comme vous avez pu le noter, de façon non exhaustive, les actions menées sur le territoire au cours de cette année 2022.

Permettez-moi de vous rappeler, afin de bien cerner le sujet, que le décret du 17 juin 2011 précise que ce rapport doit reprendre les cinq finalités du rapport de développement durable, à savoir :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Mes chers collègues, c'est toujours avec un plaisir non dissimulé que je vais mettre l'accent sur certains points.



Monsieur le Maire, vous l'avez indiqué, Toulon se mobilise dans la lutte contre le changement climatique et en faveur de la protection de l'atmosphère, afin de renforcer la qualité de l'air autour des ports, et ainsi mieux lutter contre la pollution.

Toulon, grâce aux avancées technologiques, sera le premier port de Méditerranée à électrifier tous ses quais de croisières, et a l'ambition de devenir l'exemple à suivre ! Ce qui permet ainsi à la Ville de s'inscrire dans le plan régional « Escales Zéro Fumée ». Les travaux sont d'ailleurs en cours.

L'actualité est à la sobriété énergétique. Toulon n'a pas attendu pour mettre en place une stratégie ambitieuse quant à l'utilisation raisonnée et raisonnable des énergies et des ressources naturelles.

De façon concrète, à l'échelle des bâtiments communaux, la mise en place de différentes mesures aura permis de réduire :

- La consommation de chauffage de 30 %,
- La consommation d'électricité de 18 %,
- La consommation d'eau de 34 %.

La Ville affiche clairement comme objectif de réduire les consommations d'énergies de tous ses bâtiments communaux à hauteur de 40 % d'ici 2030 et de 50 % d'ici 2040.

Systematiquement, dans le cadre de la rénovation de groupes scolaires, la Ville vise à améliorer le confort d'été et augmenter la performance énergétique des bâtiments. Un projet d'envergure voit d'ailleurs le jour afin de végétaliser nos cours d'école.

Lorsque nous parlons d'actions concrètes et durables en matière de développement durable et de protection de l'environnement, le Plan local d'urbanisme (PLU) a un rôle fondamental à jouer. Aujourd'hui, le PLU impose, par votre volonté, Monsieur le Maire, l'intégration de panneaux photovoltaïques dans les projets de plus de 1 000 m<sup>2</sup>, l'obligation d'installer des cuves de récupération des eaux de pluie sur les collectifs, l'obligation de créer un pourcentage de places de stationnement écoaménagées, et une augmentation du pourcentage d'espaces de pleine terre pour les nouvelles constructions.

Toulon met également un point d'honneur à préserver la biodiversité, les milieux et les ressources, notamment en étant signataire du Contrat de Baie, dont l'objectif est la restauration, la préservation, l'entretien et la mise en valeur de l'écosystème littoral. A travers cet engagement, Toulon s'inscrit dans une démarche globale et concertée pour la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Il est important de souligner que le handicap ne doit pas être un obstacle pour permettre au plus grand nombre de profiter de notre Pavillon plages, c'est pourquoi la Ville propose un service et un matériel dédiés aux PMR.

Nous vous parlions de préservation des ressources. Aux paroles, les actes : 427 kilomètres de réseaux d'eau rénovés, ce qui nous permet une économie de 2,8 millions de mètres cubes, alors que sur la même période la Ville a enregistré 5 000 nouveaux abonnés à Toulon.

Toulon, c'est la qualité de l'air, la qualité de la mer, mais aussi la qualité de la vie dans la ville. La ville compte plus de 1 000 hectares de forêts et d'espaces semi-naturels, ainsi que plus de 1 400 hectares d'espaces verts. Toulon, c'est 84 squares et jardins, plus de 15 000 arbres et près de 3 000 m<sup>2</sup> de massifs fleuris. D'ailleurs, dans une logique de préservation de l'environnement, il a été décidé de ne plus utiliser de produits phytosanitaires depuis 2014 dans les espaces publics, et notons que depuis 2018 nous appliquons sur notre territoire la politique « zéro phyto ».

Ce n'est d'ailleurs pas pour rien que Toulon a été classée la ville la plus verte de France par la société KERMAP, spécialisée dans l'analyse des données satellites. Toulon, selon cette étude, est la ville de 100 à 200 000 habitants la plus verte de France, avec 30 % de son patrimoine arboré (nous passons à 43 % en incluant les monts toulonnais).

Une politique volontariste de maintien d'un couvert arboré est programmée avec la plantation de plus de 200 à 300 arbres supplémentaires chaque année.

Ai-je besoin de vous parler, mes chers collègues, de cette réussite qu'est le parc de La Loubière ? Dé-densification, dépollution, pour un parc labellisé QDM (quartier durable méditerranéen).

Ai-je besoin de vous parler également de la future extension du parc des Lices, avec la démolition des bâtiments communaux, qui laisseront la place à des espaces verts qui *in fine* aboutiront à la naissance d'un arc vert autour des Lices ?

Aujourd'hui, à travers ce bilan de développement durable, ce sont aussi des actions entreprises par vous, Monsieur le Maire, car il est important de rappeler que le plan d'occupation des sols (POS), en 1994, totalisait 1 250 hectares d'espaces boisés classés. L'élaboration du Plan local d'urbanisme de 2012 a permis de sanctuariser 1 351 hectares d'espaces boisés classés, ce qui a permis de protéger 101 hectares supplémentaires d'EBC uniquement par votre volonté et votre action, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, les mesures adoptées ces dernières années ont porté leurs fruits, ce qui permet à Toulon l'obtention de nombreux labels, par exemple :

- Label « Cités éducatives »
- Le jardin du Las labellisé « Jardin remarquable » par le ministère de la Culture
- Label « Terre de Jeux 2024 », attribué par le comité d'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques.

Le développement durable et la protection de l'environnement passent par des actions concrètes de la Ville, mais aussi par de la pédagogie auprès de nos enfants. La Ville, avec l'aide de différentes associations, intervient régulièrement dans les établissements scolaires afin de sensibiliser les plus jeunes à la protection des différents milieux.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'année dernière, je concluais en rappelant que des dizaines de milliers de mètres carrés d'espaces végétalisés seraient créés dans les cinq ans à venir. C'est ce qui est en train de se faire et c'est ce que nous allons continuer à faire.

Nous allons également renforcer notre politique de tri et de recyclage. A titre d'exemple, la Ville a signé il n'y a pas longtemps la charte « zéro plastique ».

Nous allons continuer à développer Toulon dans le respect de son patrimoine naturel et de ses générations futures.

La volonté d'inscrire la Ville dans une dynamique de développement durable est le fruit d'un travail d'équipe qui mobilise toutes les délégations de cette municipalité, sous l'égide de notre Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous l'avez compris, ce rapport n'est pas du *greenwashing*, mais une véritable stratégie en matière de développement durable.

Je vous remercie.

**M. FALCO** :

Merci. Je donne la parole à Monsieur LEROY.

**M. LEROY** :

Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur MAHALI. Quand on vous écoute, tout est beau, effectivement. J'ai bien aimé le début du discours de Monsieur le Maire. La priorité est là-dessus.

Ce rapport sur 2022, sur la situation en matière de développement durable, est rempli de bonnes petites choses, mais c'est un peu comme la COP27 et les 26 qui ont précédé, plein de bonnes idées sont proposées, mais cela fait bientôt 50 ans que René DUMONT a écrit « L'utopie ou la mort », et l'on voit bien à quelle vitesse nous nous précipitons vers un mur qui détruira notre civilisation. Alors, il est du devoir de chacun à son échelle de faire au mieux et de viser l'utopie plutôt que la mort.

A l'échelle de la ville, oui, il faut végétaliser les cours d'école, mettre de l'ombre avec des arbres dans toutes nos rues, isoler nos bâtiments communaux, développer les transports en commun et les modes de transports doux pour pouvoir limiter la circulation automobile, limiter la pollution des ferries et des navires de croisière, développer les énergies renouvelables sur notre territoire, réduire la consommation de l'éclairage public, mais cela doit être fait bien plus rapidement et plus massivement que ce qui est proposé dans ce rapport.

A la vitesse de ce qui est proposé, il faudra au moins un demi-siècle pour arriver à une autoconsommation énergétique de nos bâtiments. Je voulais, en commission, détailler un peu plus ce rapport et proposer quelques actions complémentaires, mais Maître MAHALI n'avait pas le temps et m'a demandé d'en parler plutôt en Conseil Municipal. Je ne vais pas détailler les 28 pages du rapport, mais juste prendre six exemples :

- Le pôle de correspondance pour les minibus, dont vous mettez une photo, est conçu exactement comme un îlot de chaleur. Nous verrons, l'été, non seulement les usagers attendre en plein cagnard, mais aussi les minibus laisser leur moteur tourner pour avoir la clim.

- Toujours page 11, les pistes cyclables : un manque cruel de continuité est montré du doigt par les associations cyclistes. À quand pourra-t-on dire, comme pour les bus, une piste cyclable à moins de 400 mètres de 90 % de la population ?

- Page 12, la préservation des ressources en eau : ces rénovations des canalisations sont très bien, mais je lis que 61 % de l'eau potable est tirée du lac de Carcès. Ce lac est en partie alimenté par le Caramy, dont deux sources risquent d'être polluées par le projet de carrière à Mazaugues. Il est de votre devoir, Monsieur le Maire, d'invoquer ce principe de précaution et de tout faire pour que notre eau ne soit pas polluée par un projet de carrière, même s'il n'est pas sur le territoire de la Métropole. Monsieur le Maire, vous avez suffisamment de pouvoir et de relation dont vous vous vantez pour faire obstacle à ce projet. Si cette carrière est créée et que le désastre prédit se réalise, nous vous tiendrons pour premier responsable de n'avoir rien fait pour empêcher cette catastrophe.

- Page 13, vous comptez les arbres plantés, mais dans nos rues nous voyons beaucoup d'arbres coupés. Monsieur MAHALI devait m'en fournir le nombre, mais je ne l'ai pas encore reçu.

- Page 17, l'illustration de la Coulée verte est emblématique. Elle est très agréable, mais ce que vous préférez montrer, c'est la partie la plus bétonnée, c'est étonnant — ça, c'est un peu pour plaisanter.

- Page 23, comment peut-on se dire « ville amie des aînés » quand nos parents ne peuvent pas aller dans la vieille ville à cause du manque d'assises pour se reposer de temps en temps ?

Ce ne sont que des exemples. Ce que je voudrais que vous reteniez, c'est qu'il faut profiter de notre épargne pour investir massivement dans toutes ces actions. En plus, cela permettrait d'économiser sur notre budget de fonctionnement en réduisant notre facture énergétique. L'augmentation du coût de l'énergie nous donne raison quant à nos préconisations d'investissements sur l'isolation des bâtiments et d'aller encore plus vite que ce que vous proposez.

La gestion de « bon père de famille », c'est très bien dans un environnement stable, mais nous sommes en crise profonde. La guerre est en Europe et la terre brûle. Il faut agir en conséquence.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

**M. FALCO :**

Monsieur LEROY, je sais que quand je donne des chiffres ou des classements, ça ne fait pas plaisir à tout le monde, mais ce n'est pas moi qui les fais. *SeLoger* a établi un classement. Puisque vous me parlez de ville énergétique, Toulon : ville où la facture énergétique est la plus faible de France. C'est *SeLoger* 2019.

Monsieur NAVARRANNE, je vous donnerai la parole quand vous la demanderez. Autrement, si vous voulez qu'on s'amuse, on va s'amuser. Vous savez très bien que je ne suis pas le dernier à m'amuser. Pour le moment, vous n'avez pas la parole et vous ne la prenez pas. OK ?

**M. NAVARRANNE :**

Veillez m'excuser.

**M. FALCO :**

C'est très bien comme ça, Monsieur NAVARRANNE.

C'est Monsieur LEROY qui a parlé et je lui réponds. Après, je répondrai à Monsieur NAVARRANNE, lorsque je lui passerai la parole, mais pas avant.

Vous me dites : « pas des idées, mais du concret ». Les chiffres que je donne, ce ne sont pas des idées, c'est du concret, et toutes les données que je viens de vous donner, vous pouvez les vérifier.

Effectivement, Toulon, c'est une ville étroite, vous la connaissez, elle est la plus belle de France, mais elle est étroite. Je dis « la plus belle de France », parce que, quel est le maire qui va dire que son village ou sa ville n'est pas le plus beau ou la plus belle de France ? 4 200 hectares entre Faron et Méditerranée. On ne peut pas pousser les murs. C'est une ville attractive. C'est le premier port militaire d'Europe, 25 000 marins d'active.

C'est une ville où le foncier est rare, très rare, et malgré cela, sur les 4 200 hectares, il y a 1 400 hectares d'espaces verts. Vous êtes matheux et vous allez faire les conversions. Trouvez, en conversion, la ville de France où, par rapport à sa surface, il y a autant d'espaces verts, hors Faron. Vous en trouverez peu ou pas. Je parle de chiffres qui me sont donnés. Ce n'est pas moi qui fais des études, on nous les donne.

Après, vous dites : « vous vous vantez ». Je ne me vante pas, Monsieur LEROY. Vous savez ce que je fais ? Je travaille. Voilà ! Vous pensez que si je me vantais, les électeurs m'auraient reconduit depuis 1971 ? Ils ne se trompent pas, les électeurs. Je ne me vante pas Monsieur, je travaille. Après, bien, mal, j'ai le droit à la critique et à tout, d'ailleurs, pas qu'à la critique. Ne vous tracassez pas. On ne m'épargne de rien, mais je ne me vante pas, je travaille du matin très tôt au soir très tard. Ça me plaît, c'est ma passion. Je ne me vante pas.

Vous me parlez du lac de Carcès. D'ailleurs, nous allons y faire des travaux très importants avec la Métropole. Il alimente en eau la Ville de Toulon, mais vous savez aussi qu'elle est rattachée au canal de Provence, et que s'il y avait un problème dans une de nos sources où on puise ce bien, qui est l'eau et qui est de plus en plus rare d'ailleurs, ça se saurait. L'eau qui vient du canal de Carcès et qui est dans nos robinets, comme vous, j'ouvre le robinet et je la bois, est excellente. Elle est contrôlée. S'il y avait un problème de pollution, croyez-moi, on ne boirait plus l'eau du lac de Carcès, on prendrait l'eau du canal de Provence, et ça coûterait plus cher. On ne joue pas avec la santé des gens. Il ne faut pas dire que...

**M. LEROY :**

La carrière n'est pas encore créée.

**M. FALCO :**

Vous me parlez des carrières. Ça tombe bien, Monsieur LEROY, c'était mon canton. J'ai été élu en 1985 conseiller général de ce canton, et je me suis toujours battu pour préserver les carrières. Hélas ! Vous pouvez voir dans ces communes que je ne me vantais pas, puisque j'avais la confiance des électeurs, et je n'ai jamais fait un deuxième tour d'élections. Je travaillais déjà. Le jour où je n'aurai plus cette volonté de travailler, croyez-moi, je n'attendrai pas que les électeurs me mettent dehors.

C'est sûr, le problème des carrières, on le connaît. Maintenant, hélas, elles ne sont plus des carrières, elles n'ont plus d'activité. Après, j'essaie de tout mon cœur de les protéger, mais ce n'est plus de mon ressort. Maintenant, je suis passé à la Ville de Toulon, mais je les ai protégées longtemps.

**M. LEROY :**

Je ne parle pas des carrières existantes, mais du projet de future carrière à Mazaugues.

**M. FALCO :**

Vous savez, je ne vais pas m'immiscer dans la commune de Mazaugues, mais je suis certain que son maire a, comme les maires des 153 communes du Var, un juste équilibre à trouver entre préservation et développement. Je ne sais pas du tout ce que le maire et ce territoire vont décider sur la carrière. Ce n'est pas à moi de dire au maire ce qu'il faut faire. Il y a des enquêtes publiques. Voilà ! Il y a des règles, et je suis certain que le maire de Mazaugues les respectera. Il n'y a pas de super maire. Le maire de Mazaugues a autant de pouvoir que le maire de Toulon ou celui de Riboux.

C'est pour ça qu'en préambule, j'ai parlé du rôle d'un maire. Je n'ai pas parlé du rôle du maire de Toulon. Tous les maires sont confrontés à ce même souci : développer et préserver. Après, il faut trouver un juste équilibre.

Vous savez, je l'ai dit à Marseille, puisque j'étais invité à la convention des maires de la région : « vous savez, je suis rentré vert dans cette salle et je sors vert ». Il n'y a pas de concours de verdure, il n'y a pas un maire plus vert que l'autre. On a nos soucis, nos préoccupations et Dieu sait si elles sont nombreuses actuellement. Le maire qui n'aura pas le souci de préserver un environnement naturel de qualité, le citoyen ne le gardera pas.

Après, c'est difficile. Vous savez, le département du Var est grand. Hier, on disait entre les Bouches-du-Rhône et les Alpes Maritimes ; aujourd'hui, il a dépassé les Alpes Maritimes. On est plus de 1,1 million d'habitants. Il faut loger les gens, les faire travailler, essayer de trouver des solutions pour tous.

« Y a qu'à, faut qu'on ». On ne peint pas en vert une partie de la ville. Non, non, c'est plus difficile que ce qu'on ne le pense. C'est difficile de la même manière pour tous les maires, qu'ils soient de droite, du centre, de gauche, ou d'ailleurs, pour tous les maires. Voilà. Moi, je respecte le travail d'un maire.

À Mazaugues, sur la carrière, je suis certain qu'ils essaieront. D'ailleurs, une enquête d'utilité publique va le déterminer et le maire choisira la meilleure option pour sa population, voilà.

Vous avez la parole, Monsieur, bien sûr.

#### **M. KOUTSEFF :**

Monsieur le Maire, Monsieur MAHALI, chers collègues, évidemment, j'ai bien lu les 27 pages de ce rapport, de cet exercice qui vous est imposé sur le développement durable. Effectivement, on y lit « sobriété énergétique, rationalisation des locaux, stratégie de déploiement d'énergies renouvelables, les LED pour réduire la consommation d'énergie, plus de nature en ville, actions sur la qualité de l'air en ville, aménagements multimodaux, pistes cyclables ». Quand je lis ça, j'ai l'impression d'habiter à Copenhague ou Oslo. Pourtant, moi, le soir, quand je suis dans ma voiture à polluer avec les autres et que je mets 40 minutes pour traverser Saint-Jean du Var, j'ai plus l'impression d'être à New Delhi qu'à Oslo.

Je me pose la question : pourquoi tout ça ? Déjà, il y a un premier plan qui n'est pas du tout pris dans ce rapport, c'est les transports. A quand ce BHNS, qui va permettre à lui seul de limiter quand même une grande partie de la pollution ? On devrait en être à l'étape d'après. Aujourd'hui, on a dix ans de retard sur ce sujet-là. D'autres villes plus petites que Toulon ont déjà des tramways ou des bus à haut niveau de service, et autres. Il y a encore une étude, je crois, le 18, à Ollioules, pour parler du trajet, d'éventualité des choses. C'est quand même un premier point important, sachant que — vous le savez, tout le monde le sait — la ZFE arrive. Aujourd'hui, tout le monde est contre, pourtant tout le monde a signé pour la ZFE. Je reprends *Var-Matin* : « la ZFE, ce sont 54 000 véhicules... »

#### **M. FALCO :**

56 000.

**M. KOUTSEFF :**

56 000 véhicules qui vont se retrouver à polluer ailleurs. C'est paradoxal, parce que, d'un côté, vous maintenez les bateaux dans le port de Toulon, les ferries qui polluent énormément — on le sait — dans leurs manœuvres, mais d'un autre côté, il y a des voitures, avenue de la République, qui ne vont pas pouvoir circuler.

On prend acte. Je reprends les propos de Monsieur LEROY, il y a des choses tout à fait intéressantes : les cours d'école végétalisées. Il y a des choses sur lesquelles on est tous d'accord. Mais quand même, Monsieur le Maire, on parle de vert, de durabilité.

Cette histoire de tramway, de BHNS qui dure depuis 15 ou 20 ans, en est toujours au même stade. Et moi, dans ma voiture, et tous les Toulonnais dans leur voiture, qui sont bloqués depuis ces années aux entrées de Toulon, qui mettent une heure et parfois plus pour traverser la ville, je suis désolé, Monsieur le Maire, aujourd'hui, c'est insupportable ! Les solutions que vous pouvez nous amener sur ces transports ne sont toujours pas là.

J'entends ce que vous dites. En même temps, je lis dans le rapport — que j'ai bien lu — et je voulais attirer votre attention sur un point : la restauration scolaire. Je suis désolé, on passe un peu du coq à l'âne, mais le rapport est tellement grand que tous les sujets de la Ville sont abordés. Je vois qu'une commission *ad hoc* se réunit tous les deux mois pour faire le point sur la restauration scolaire. Elle est composée d'élus et de responsables des services concernés par la restauration, de représentants de la société prestataire de restauration, de l'Education nationale, de directeurs d'école, de cuisiniers, de parents d'élèves et de représentants syndicaux. Je voulais savoir sur ce sujet-là si des élus de l'opposition peuvent participer à ces réunions ou non ?

**M. FALCO :**

(s'adressant à Mme MASSI)  
Tu répondras après. Finissez.

**M. KOUTSEFF :**

C'était le premier point.

Le deuxième point que j'ai vu, c'est un petit carré, ce sont les bornes d'appel d'urgence, comme quoi ce rapport est assez vaste. Installées places Vincent-Raspail et Emile-Claude, ces deux bornes visent à signaler des incidents. Ce sont de grandes bornes où il est marqué « SOS Police ». Ça permet de mettre le focus aussi sur ce qui se passe aujourd'hui, c'est-à-dire que des villes comme Toulon sont obligées de mettre des bornes, et malheureusement, je souhaite que ce système soit développé dans d'autres quartiers, d'autres endroits pour que les citoyens puissent signaler des crimes et délits. Ce n'est pas anodin ni neutre de mettre ça. Avant, ça n'existait pas. Ça montre bien aussi qu'au niveau sociétal, c'est de plus en plus difficile, même à Toulon.

Voilà, Monsieur le Maire. Je vous remercie.

**M. FALCO :**

Monsieur, quand vous étiez au pouvoir, on traversait plus vite Saint-Jean du Var ?

**M. KOUTSEFF :**

Je n'étais pas au pouvoir, Monsieur, je ne l'ai jamais été.

**M. FALCO :**

Si, le parti que vous représentez était au pouvoir. On ne traversait pas très vite Saint-Jean du Var, de la même manière, alors qu'en plus on perdait des habitants. Aujourd'hui, on en a gagné 20 000 en dix ans. La différence est là.

**M. KOUTSEFF :**

On voulait faire...

**M. FALCO :**

Monsieur, je vous ai laissé parler. Vous m'écoutez, puis vous reprendrez la parole si vous voulez.

Saint-Jean du Var est resté Saint-Jean du Var. On ne peut pas y pousser les murs. Je vous assure, pour l'avoir traversé, jeune enfant, qu'on ne l'a jamais traversé très vite. Vous prenez là un mauvais exemple.

Vous nous parlez des transports. Bien sûr, écoutez, je le dis, je le redis et je le crie, on a le transport en commun en site propre. On transporte 33 millions de personnes dans des bus propres. Aujourd'hui, l'Etat dit que le pourcentage des bus propres doit être de 25 % en 2025 ; on en est à 50 %. On ne peut pas dire qu'on pollue avec des bus actuellement plus à Toulon qu'ailleurs.

Sur le BHNS, Monsieur CHENEVARD va vous en parler. Et sur les écoles, Madame MASSI va vous en parler.

Yannick.

**M. CHENEVARD :**

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je pense que vous aurez tous constaté qu'il y a, aujourd'hui, parallèlement à Saint-Jean du Var, des travaux importants sur l'A57. L'objectif de ces travaux est de réaliser trois voies, mais également une voie réservée aux transports en commun. C'est important de le rappeler. Il y a des temps un peu plus complexes. On en a encore pour deux ans ou deux ans et demi, mais une fois qu'on sera sorti de ces étapes-là, on aura une liaison directe en site propre, entre le campus de Toulon, l'université de Toulon et le campus de La Garde, *via* l'autoroute, avec une voie réservée aux transports en commun.

**M. FALCO :**

Je suis allé à Marseille cette semaine. Pour y entrer, c'était difficile. Vous parlez d'entrer dans Toulon, mais je vous assure que c'était très, très difficile. J'ai eu des responsabilités nationales qui m'ont permis de visiter bon nombre de grandes villes françaises. Je suis rarement entré dans une ville facilement. C'est le principe de la ville.

**M. CHENEVARD :**

Sur le BHNS, vous le savez, on déroule aujourd'hui toutes les étapes réglementaires, car il y a quand même un certain nombre d'étapes qui font — c'est un peu comme les carrières de Mazaugues — qu'il faut passer par une enquête d'utilité publique.



Nous sommes dans la dernière étape qui préfigure l'enquête d'utilité publique, puisque nous aurons une ultime réunion en décembre qui se tiendra, de mémoire, à Ollioules, pour adapter la modification du parcours. On a eu, l'année dernière, cinq réunions dans cinq communes concernées, ce qui nous a permis de modifier le parcours. C'est ça, la concertation, on a modifié le parcours, mais le calendrier lui-même n'a absolument pas changé. Cela veut dire qu'on devrait avoir, si tout va bien, une DUP fin 2024, le début des travaux, notamment au Pont du Las, qui vont permettre de désaturer le Pont du Las, puis on devrait avoir le premier tronçon entre la Technopole de la mer et le campus de Toulon qui devrait fonctionner en 2026. Là, il n'y a pas de changement.

Le dernier élément, parce qu'il faut aussi être fier de ce que nous réalisons, et vous aussi, en tant que Toulonnais, vous devriez être fier de ce que nous réalisons, il y a aujourd'hui une bascule de 18 à 33 millions de voyageurs dans le réseau de transport, mais ce qui est important, c'est la mesure du nombre de véhicules qui entrent et qui sortent. La part d'usage de la voiture à l'intérieur de la Métropole s'est effondrée. En 1998, elle était de 63 % ; en 2008, elle était de 59 % ; nous avons reçu les derniers résultats et elle est de 52 %. C'est la démonstration que quand on a une politique méthodique, intelligente, qui n'est pas une politique punitive en matière de développement durable, on atteint ses objectifs.

Si vous avez en mémoire notre plan des déplacements urbains, l'objectif est de ramener la part de la voiture à 50 % en 2025. Il nous reste deux points à gagner. Le reste de ces 50 % restants se faisant en mobilité durable.

**M. FALCO** :

Je vais vous passer la parole. Josée, pour les écoles. D'abord, on vous répond.

**Mme MASSI** :

Pour ce qui concerne la commission, c'est vrai, tous les deux mois il y a la commission des menus. Il n'y a pas d'élu, sauf si vous avez des enfants scolarisés dans le public et que vous souhaitez en faire partie en tant que parent d'élève.

**M. FALCO** :

Si vous voulez nous préconiser de manger des carottes plutôt que des navets, vous nous le direz. C'est la commission des menus, il n'y a pas d'élu.

**Mme MASSI** :

S'il est parent d'élève.

**M. FALCO** :

Si vous êtes parent d'élève, il n'y a pas de problème.

**M. KOUTSEFF** :

Ecoutez, j'entends, mais elle est composée d'élus.

**Mme MASSI** :

Non, il n'y a pas d'élu.

**M. NAVARRANNE** :

Alors, il faut corriger le rapport.

**Mme MASSI** :

Si vous voulez, on vous invite bien volontiers à manger à la cantine.

**M. KOUTSEFF** :

Je lisais : « elle est composée d'élus ». Vous m'avez répondu, c'est très bien.

**M. FALCO** :

Vous savez que 10 000 de nos enfants mangent dans nos cantines. Quand ça ne va pas, le maire reçoit des courriers. Je vous assure que j'en reçois beaucoup, donc je ne peux pas dire que tout va bien.

**M. KOUTSEFF** :

Je ne remets pas en cause...

**M. FALCO** :

Mais je n'ai jamais reçu, depuis que je suis maire, un courrier m'indiquant que la nourriture qui était donnée à nos enfants dans les cantines n'était pas bonne.

**M. KOUTSEFF** :

Monsieur le Maire, je ne remets pas en cause la qualité de la nourriture dans les cantines, je demandais juste...

**M. FALCO** :

Nous avons pris acte du fait que vous viendrez nous aider à faire de meilleurs menus.

**M. KOUTSEFF** :

Volontiers !

Pour répondre à Monsieur le Député, du coup, à Toulon, on roule bien ? C'est ce que vous dites. Si, on est à 50 %.

**M. FALCO** :

Non ! Dans quelle ville on roule bien ? Vous êtes entré dans Nice ? Vous sortez un peu ? Vous allez ailleurs qu'à Toulon et vous roulez mieux ?

**M. KOUTSEFF** :

Non.

**M. FALCO** :

Voilà ! Allez à Montpellier, à Perpignan...

**M. KOUTSEFF :**

Je suis allé dans d'autres villes. Les centres-villes vivent mieux.

**M. FALCO :**

Les villes ont leurs problèmes.

**M. KOUTSEFF :**

Monsieur le Maire, vous nous parlez d'un BHNS pour 2026. Je rappelle que vous êtes en fonction depuis 2001.

**M. FALCO :**

Et alors ? On a les bus les plus propres de France...

**M. KOUTSEFF :**

Ça n'a pas de rapport.

**M. FALCO :**

Et on vient de dégager encore 100 millions d'euros avec la Métropole pour aller plus loin avec des bus à hydrogène. Je suis content de mon réseau Mistral. Et c'est le moins cher de France ! On est passé de 18 millions à 33 millions de personnes transportées. C'est la preuve que les gens l'utilisent. C'est comme ça ! Les chiffres sont les chiffres. 1 et 1, ça fait 2.

**M. KOUTSEFF :**

On est d'accord.

**M. FALCO :**

C'est tout. Vous pouvez le vérifier.

**M. KOUTSEFF :**

Ce n'est pas ce que je dis. Je dis que c'est un projet qui est de longue date.

**M. FALCO :**

Monsieur CAVANNA va vous parler des contentieux qui retardent tout le reste. Ce n'est pas toujours aussi simple que ce que vous pensez.

Robert.

**M. CAVANNA :**

N'oublions pas l'historique de cette affaire. A l'origine, quand on est arrivé en 2001, les travaux n'avaient pas été faits, mais les tramways avaient été achetés. Un jour, devant la particularité de notre territoire, l'ensemble des élus de la Métropole a décidé de passer du tramway au BHNS. Pour aller plus vite, on a espéré pouvoir se servir, pour la mise en œuvre de ce BHNS, de l'enquête publique qui avait été faite pour le tramway. On aurait gagné un temps fou. Sauf qu'une association a fait un recours et elle a gagné. X années de perdues. Et puis, dans la foulée, comme si ça ne suffisait pas, s'est posée la question tranchée par le Conseil d'Etat en annulant la décision prise par le gouvernement sur le délégué environnemental, qui était en même temps le préfet de région. Le décret qui a permis de renommer un délégué environnemental a pris plusieurs années.

Quand on nous dit qu'on a mis du temps pour le BHNS, il faut quand même comptabiliser toutes ces années qui ont été perdues et qui ne sont pas de notre fait.

**M. FALCO :**

Monsieur NAVARRANNE.

**M. NAVARRANNE :**

Merci, parce que ce sujet du transport nous tient tous à cœur.

**M. FALCO :**

Oui ! C'est le sujet dont on débat dans toutes les campagnes électorales, d'ailleurs. On ne parle que de ça depuis 2001.

**M. NAVARRANNE :**

En 2001, à votre arrivée, oui, il y a eu des commandes de matériel, mais vous savez aussi que gouverner, c'est prévoir.

**M. FALCO :**

C'était avant notre arrivée. Ce n'est pas nous qui avons commandé le matériel.

**M. NAVARRANNE :**

C'est la majorité précédente. Il y a de la commande de matériel. La majorité précédente n'était pas seule, parce que le tramway n'était pas un projet toulonnais, mais un projet d'agglomération validé par les maires de l'agglomération.

**M. FALCO :**

On peut revenir sur l'histoire, si vous voulez. Je n'étais pas maire de l'agglomération. À Pignans, on ne me parlait pas de tramway.

**M. NAVARRANNE :**

On ne peut pas reprocher à ces maires-là d'avoir avancé sur le sujet ensemble, en concertation, financé d'ailleurs par le Conseil Général, mais vous avez expliqué vous-même...

**M. FALCO** :

Je n'étais pas président à l'époque.

**M. NAVARRANNE** :

Vous étiez président du Conseil Général. Et vous avez financé, parce que vous souteniez sans trop les regarder, parce que vous faisiez confiance aux maires et à leurs électeurs...

**M. FALCO** :

Pourquoi « sans trop les regarder » ? J'ai mis en place — et j'en suis fier — l'aide aux communes, et je suis fier de dire « l'aide à toutes les communes ». Je ne regardais pas la couleur politique de la commune.

**M. NAVARRANNE** :

On pourrait en reparler, de ça.

**M. FALCO** :

Vous n'aviez pas de projet. On ne pouvait pas vous subventionner. Qu'est-ce que vous avez fait en six ans ?

**M. NAVARRANNE** :

On pourrait faire la liste. Ce n'est pas le moment, là. Si vous voulez, on la fait. Lors de la dernière campagne électorale...

**M. FALCO** :

C'est vous qui parlez de l'histoire.

**M. NAVARRANNE** :

Non, on parle du transport.

**M. FALCO** :

Le transport, vous en avez parlé durant toutes les campagnes électorales.

**M. NAVARRANNE** :

Monsieur CAVANNA, l'enquête publique... On parlait des cantines, tiens. S'il y avait des enquêtes publiques sur les aliments des cantines, si on déterminait qu'on faisait une enquête publique sur les carottes et que, d'un coup, vous décidiez de mettre les navets, l'enquête publique sur les carottes ne fonctionnerait pas pour les navets. Comment a-t-on pu croire qu'on pouvait prendre une enquête publique pour un tramway et l'utiliser pour un projet qui, techniquement, n'avait rien à voir, sur un financement qui, étant des taxes prises pour le tramway, n'avait rien à voir avec l'objet que vous souhaitiez faire ?

**M. FALCO** :

On perd du temps sur 2001. On est en 2022.

**M. NAVARRANNE :**

Permettez-moi juste un dernier point.

**M. FALCO :**

On a le Débat d'Orientation Budgétaire. Oui, allez-y. Je ne vais pas revenir sur votre gestion, elle est tellement calamiteuse.

**M. NAVARRANNE :**

J'avais dix ans !

Vous avez parlé de transport en site propre. Un rappel : transport en site propre ne signifie pas que les bus ou que le véhicule est propre ; le mot « propre » dans cette définition de transport en site propre...

**M. FALCO :**

On le sait, Monsieur NAVARRANNE.

**M. NAVARRANNE :**

Pardonnez-moi, c'est juste par rapport à ce que vous avez dit.

Enfin, un dernier point, qui, pour une fois, ne vous répondra pas, mais répondra un peu à Monsieur LEROY : je voudrais qu'on fasse appel au halte au catastrophisme.

Je suis d'une génération qui a grandi avec des dingues qui nous faisaient croire qu'on allait tous mourir, parce que le trou de la couche d'ozone s'agrandissait à la vitesse d'un cheval au galop et qu'on allait tous mourir. Notre activité humaine n'a pas été modifiée sur ce point-là. Ce sont les événements climatiques qui ont réglé la question de la couche d'ozone.

Oui, aujourd'hui, il y a une chaleur supplémentaire, à laquelle il faut s'adapter. D'ailleurs, dans la terminologie, vous parlez d'adaptation climatique — et nous sommes bien d'accord avec ça — plutôt que de « lutte contre le changement climatique ». On ne luttera pas, hélas, contre le changement climatique. Il faut s'y adapter.

Mais par pitié, qu'on ne crée pas des générations de tarés, car quand on voit ces jeunes qui vont s'allonger sur les autoroutes, qui vont souiller des œuvres d'art et se coller la main à la glue sur une voiture au salon de l'automobile, je me dis que pour l'avenir, ce n'est pas le climat qui m'inquiète, ce sont les dingues qu'on est en train de former. Je vous remercie.

**M. FALCO :**

Mes chers collègues, plus personne ne me demande la parole.

Je cherchais mes lunettes. Quand vous aviez dix ans, je n'avais pas besoin de lunettes, maintenant j'en ai besoin. Le temps passe.

Mes chers collègues, je vais vous demander par un vote de prendre acte du rapport sur la situation de la Ville de Toulon en matière de développement durable au titre de l'année 2022.

Qui est pour prendre acte ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

***Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur  
la situation de la Ville de Toulon en matière de développement durable  
au titre de l'année 2022.***

**L'article 10.2.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE

**POUR** de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

**POUR** de Mme ROUSSEL

**ABSTENTION** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

## DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rapporteur : Monsieur le Maire

00.0.01

### Débat d'Orientation Budgétaire - Exercice 2023

Ce projet de délibération a pour objet de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de la Ville de Toulon, pour l'exercice 2023 sur la base des éléments présentés dans le rapport d'orientations budgétaires 2023.

Le débat d'orientations budgétaires est une étape de dialogue au sein des assemblées locales afin que celles-ci engagent une réflexion préalablement à l'adoption du budget.

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce débat s'appuie sur un rapport retraçant notamment les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure de la dette et présentant l'évolution des dépenses et des effectifs en matière de personnel.

#### M. FALCO :

Mes chers collègues, on passe à l'essentiel, parce que si on n'a pas de moyens, on ne peut pas faire grand-chose.

Mes chers collègues, je ne vous apprend pas que notre Débat d'Orientation Budgétaire sera, cette année, hélas, encore profondément impacté par la crise internationale : la guerre en Europe — qui aurait pu le prévoir ? À 2 heures de nos frontières et de Paris —, le changement climatique, dont on vient de parler, les tensions géopolitiques, la crise énergétique que nous subissons ont provoqué le retour de l'inflation. Inflation qui entraîne dès aujourd'hui la baisse du pouvoir d'achat des familles, et à moyen terme une réelle menace de récession.

Ces effets pervers s'additionnent, puisqu'on sort d'une crise sanitaire (la crise Covid), qui n'est pas terminée, puisque la Covid reprend, qui a directement impacté nos finances locales et les finances de toutes les collectivités depuis deux ans (2020 et 2021). Voilà la raison pour laquelle, aujourd'hui, aucun de nos villages ni aucune de nos villes ne sera épargné par ces difficultés.

Dans ce contexte, à Toulon comme ailleurs, on va subir des dépenses qui augmenteront plus vite que les recettes, mais grâce aux fruits de 20 ans d'une gestion rigoureuse et réaliste, nous allons pouvoir affronter ce contexte et ces nouvelles difficultés avec des bases très solides, avec une situation financière très saine.

Je vais parler, si vous le permettez, et d'ailleurs c'est mon devoir de le faire, de ces bases financières solides pour faire face sereinement aux difficultés actuelles.

Je ne vous surprendrai pas, les catégories d'augmentation que nous avons déjà, hélas, à subir, imprévisibles, dégradent notre épargne. Heureusement que nous avons l'épargne. Pour équilibrer un budget (débit-crédit), il n'y a qu'un moyen d'équilibrer le fonctionnement, c'est l'impôt. Nous avons une épargne importante (elle était de 35 millions d'euros).

Ces augmentations imprévisibles touchent les fluides, le gaz, l'électricité, l'eau, le carburant, le fioul, les matières premières, en premier lieu le papier. On subit tous. Dans nos foyers, partout, on a tous les mêmes problèmes, on voit les prix augmenter partout. Les produits alimentaires qui composent notamment la restauration scolaire. Les contrats de prestation de services qui sont eux aussi tous à la hausse.



À cela sont venues se rajouter les charges de personnel avec la majoration en juillet 2022, alors que notre budget primitif a été voté, comme vous le savez, en décembre 2021, de + 3,5 % du point d'indice, ce qui était la plus forte hausse du point jamais enregistrée (4 millions d'euros pour notre collectivité). Vous allez me dire : « il fallait le prévoir », mais je ne savais pas, ça a été voté après. Quand on a voté le budget, sur notre budget de personnel, on n'avait pas prévu ces 4 millions. Il faudra, là aussi, y faire face, tout en se réjouissant pour nos personnels de cette hausse après des années de gel de ce point. C'était bienvenu pour les fonctionnaires. Si on avait été prévenu en décembre, on aurait pu adapter le budget en conséquence.

Vous voyez très bien qu'avec toutes ces charges, et les charges habituelles (glissement vieillesse technicité) chaque année que l'on prend en compte, c'est 1 million d'euros par an, en gros. Toutes ces charges vont impacter directement notre épargne.

Que va devenir notre épargne en 2023 avec toutes ces charges ? Vous avez bien fait vos comptes, vous avez pris vos crayons, toutes ces charges représentent, en gros, 11 millions d'euros supplémentaires d'imprévus qui arrivent, et il va falloir y faire face.

Nous avons 35 millions d'euros d'épargne. Si on continue à gérer de la même manière, en « bon père de famille », comme vous dites, mais on est ambitieux quand même. Vous avez vu que Toulon se transforme avec des pôles universitaires, on a construit des hôpitaux, des palais des sports, des quartiers complets. Vous verrez Montéty qui avance très vite ; encore 2 500 jeunes qui arrivent, avec des études et des formations aux métiers de la santé. On améliore tout ce qu'on peut améliorer, vous le savez.

Cette épargne, normalement, si je fais 35 millions, ça fait 24. On a, dans l'année, grâce à une gestion rigoureuse de « bon père de famille », en faisant attention à tout, on a déjà absorbé 4 millions de dépenses imprévues par la gestion de tous les jours, ce qui fait que notre épargne sera présentée à peu près à 28 millions d'euros. On a encore de la marge, mais ne crions pas victoire. Ça va très vite. Si on impacte l'épargne de 11 millions par an, en trois ou quatre ans, on n'aura plus d'épargne.

D'autant que cette épargne, c'est quelque chose d'essentiel, puisqu'à partir du moment où on est la 3<sup>e</sup> ville la moins endettée de France aujourd'hui (on était la 4<sup>e</sup> et on est passé à la 3<sup>e</sup>)... Je m'explique : quand on n'est pas endetté, on ne paie pas de frais financiers, et l'épargne part à l'investissement, c'est-à-dire que l'on construit des écoles, des stades, des espaces verts. Si la crise impacte l'épargne, on sera dans l'obligation de faire des investissements pour maintenir un investissement conséquent.

La baisse de la dette — je vais vous donner tout à l'heure des ratios —, le maintien de l'épargne, malgré les 11 millions d'euros imprévus, le maintien de l'investissement, je dirais maintien, mais je pourrais dire légère augmentation, puisqu'on va dégager sur le budget 2023 50,1 millions d'euros d'investissement. On va faire mieux que ce que nous avons fait en 2021.

Voilà le budget que nous allons vous présenter en 2023. Je vous l'ai dit, concernant l'endettement, on est passé de la 4<sup>e</sup> ville à la 3<sup>e</sup> ville. Les frais financiers par habitant sont de 6 euros à Toulon ; la moyenne de la strate des grandes villes françaises est de 23 euros. La dette par habitant est de 368 euros ; la moyenne des villes françaises de la strate est de 1 086 euros. Tout est lié.

La poursuite des investissements, je vous en ai parlé. On va maintenir les crédits et la vie associative, parce que c'est important, je vous l'ai dit. On n'y arrive pas seul. C'est un collectif qui y arrive. Un collectif, ce sont des bénévoles, des gens qui dirigent des associations, ô combien importantes et essentielles. La crise ne va pas les pénaliser, puisqu'on va dégager au budget 2023 5,8 millions d'euros — la même somme qu'en 2022. Après, on va quand même essayer d'être strict sur les associations.

Vous savez, c'est un énorme effort que la collectivité fait en maintenant cette enveloppe, et on se doit d'être vigilant pour l'utilisation de ces fonds. Nous serons particulièrement vigilants sur la façon dont les associations utiliseront les subventions. Il ne sera plus question, par exemple — on a pu le vérifier, je ne donnerai pas des exemples —, que certaines associations aient leur petite épargne. Une association, si elle fait son travail associatif, ne doit pas avoir d'épargne. Je préfère qu'un président d'association me dise « on a un léger déficit, Monsieur le Maire, essayez de nous aider » plutôt que de me rendre compte qu'il y a de l'épargne dans une association, parce que ça pénalise. L'association est faite pour qu'il y ait cette création d'activité — j'en parlais —, qui favorise la cohésion sociale et le développement d'une ville.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire.

L'investissement, on va essayer de faire ce qu'on a fait jusqu'à présent, c'est-à-dire dégager un investissement conséquent. Vous savez, je connais des villes ou des villages qui affichent un investissement important. Après, la réalisation, c'est plus difficile. Il y a les marchés, les appels d'offres. On perd du temps. C'est la règle. Entre le moment où on décide de faire quelque chose et le moment où on le fait, en matière publique, on met des années, parce que c'est la règle, parce qu'il y a la concurrence. C'est comme ça. Il faut accepter ces règles, et nous les acceptons.

Sur nos équipements, on va dégager :

- 4 millions d'euros pour la rénovation des bâtiments scolaires. C'est toujours une priorité.
- 4 millions d'euros pour les équipements sportifs.
- 700 000 euros de fonds de concours pour la démolition des cinq bâtiments des Lices et l'agrandissement du parc des Lices de 10 000 m<sup>2</sup> supplémentaires. On a sorti des associations, on les a relogées, soyez tranquilles, tout le monde est bien relogé. Ce sont cinq bâtiments qu'on va démolir. En les démolissant aux Lices et à Claret, il va y avoir un espace vert supplémentaire de 10 000 m<sup>2</sup>. L'espace qu'on a fait à La Loubière, c'est 16 000 m<sup>2</sup>. Croyez-moi, ça va donner de l'oxygène supplémentaire à notre ville.
- On va agrandir de 3 000 m<sup>2</sup> et réhabiliter le Pré Sandin. Ce parc aura donc 20 000 m<sup>2</sup>, dans un quartier qui en a besoin, à Saint-Jean du Var.
- Nous allons dégager 440 000 euros pour la rénovation des centres de loisirs.
- Nous travaillons avec des crédits d'études, notamment, sur le futur jardin public de la nouvelle médiathèque de Saint-Jean du Var à Marnatta, ainsi que le lancement du grand chantier de réflexion globale de la base nautique de la 4<sup>e</sup> anse. On va dégager un budget de l'ordre de 10 à 15 millions d'euros.

Des questions se sont posées. Premièrement, il y a eu la question : pourquoi le Satyn's et la plage ? Monsieur CAVANNA vous dira que les contrats arrivent à terme.

**M. CAVANNA :**

Oui, au 31/12/2022.

## M. FALCO :

De toute manière, il fallait qu'ils s'arrêtent. Vous le savez, de par la mise en concurrence, on ne pouvait pas continuer à attribuer à l'un ou à l'autre. Si dans l'appel d'offres ils sont toujours les meilleurs, ils resteront, mais à partir du moment où ça s'est arrêté, ce n'est pas nous qui décidons de les arrêter.

Je dis que ce Satyn's et la plage vont nous permettre de recevoir toutes les activités de la base nautique, parce que c'est trois ans de travaux, entre l'appel d'offres, le marché de l'architecte... Il va bien falloir que des activités nautiques puissent continuer à se faire. Il y a des associations, des gens qui vont à la base nautique. Et le Satyn's, mais surtout la plage, parce qu'elle a une situation géographique qui va nous permettre d'avoir les bateaux pour les jeunes à proximité. On va se servir de ces deux établissements pour pallier la base nautique durant les travaux.

Voilà en gros ce que nous allons vous proposer pour 2023.

Les grandes orientations, je vous les donne :

- On ne va pas augmenter les impôts : maintien des taux d'imposition au niveau de 2001.
- On va essayer, parce que les incertitudes, on ne les connaît pas, malheureusement, et vous le savez, vous le voyez bien, quand on reçoit nos factures d'électricité, de gaz ou d'eau, on n'est pas à l'abri de nouvelles augmentations. On va maîtriser notre fonctionnement et notre masse salariale pour ne pas impacter notre épargne.
- Et on va conserver un niveau d'investissement de 50 millions d'euros pour améliorer nos équipements, et mettre en place des équipements qui répondent à l'attente des Toulonnaises et des Toulonnais.

Voilà, mes chers collègues, en gros, comment va se bâtir et comment se bâtit ce budget 2023. On va essayer de le voter au mois de décembre, comme on le fait chaque année. Pourquoi ? En votant un budget en décembre, ça nous permet d'entrer dès le début de l'année dans des activités avec des moyens dégagés. Ce sont les bases de ce budget. Je pense que bon nombre de communes sont beaucoup plus dans l'embarras que ce que nous le sommes.

Comme vous le dites — vous l'appellez comme vous voulez —, la gestion rigoureuse que nous avons faite depuis 2001 nous permet d'arriver à cette situation-là. Quand on met les pieds dans l'eau, il vaut mieux les mettre sur un rocher solide plutôt que sur une pierre qui va nous faire basculer dans l'eau. Le rocher sur lequel les Toulonnais mettent les pieds est solide.

C'est un travail collectif. Ce n'est pas grâce au maire. C'est un travail collectif, une volonté depuis 2001, une volonté collective des élus, mais aussi des gens qui nous entourent pour avancer dans cette ville. L'ensemble de nos personnels et bien d'autres, dans la vie associative, nous aident également à maintenir cette qualité de vie et la développer.

Préserver et développer, toujours. C'est simple. Deux colonnes pour les budgets : débit et crédit. Il faut arriver à équilibrer le débit et le crédit. C'est difficile quand il vous tombe sur la tête des dépenses que nul ne prévoyait. Après la crise Covid, on s'est senti libéré, on s'est dit ouf ! Et hop ! on est reparti sur de nouvelles difficultés. Ces difficultés nous rendent plus responsables. Encore une fois, il faut travailler pour essayer de trouver des solutions.

Voilà le Débat d'Orientation Budgétaire. Bien sûr, je vais vous donner la parole.

Monsieur DE UBEDA, prenez la parole. Après, je la donnerai à Monsieur NAVARRANNE.

## M. DE UBEDA :

Monsieur le maire, chers collègues, nous traitons une importante délibération, peut-être la plus importante de l'année, car sans les financements suffisants, nous ne pourrions répondre aux besoins des citoyens. Sur ce sujet, nous souhaitons un débat franc, mais serein, sans invectives et sans interruptions.

Nous sommes, à Toulon en Commun, en désaccord avec les postulats et la logique du rapport. Notre première remarque a trait au contexte national dont beaucoup de choses découlent. Le rapport que vous présentez s'y attarde longuement avec raison, et vous en avez parlé vous-même dans votre introduction, Monsieur le Maire. Les villes, les collectivités ne peuvent pas tout.

L'analyse du rapport montre que l'Etat étrangle les collectivités. L'augmentation de la DGF par le gouvernement est de 320 millions d'euros, alors que pour suivre l'inflation elle devrait être de 1,5 milliard d'euros.

Je cite votre rapport lui-même : « L'association des grandes villes et métropoles estime que quatre lignes rouges ont été dépassées par la version retenue du dispositif (Projet de Loi de finances 2023) :

1. Un effort de réduction des dépenses trop important,
2. L'absence de détournement des dépenses énergétiques non pilotables,
3. Un risque de désintégration intercommunale en ne ciblant que les 500 budgets locaux de plus de 40 millions d'euros — donc le nôtre,
4. Des sanctions individuelles similaires aux contrats de Cahors. »

Les positions de l'Association des maires de France, les déclarations de votre ancien collègue de parti, Monsieur LISNARD, les votes au Sénat vont tous dans le même sens : les collectivités seront encore plus en difficulté en 2023.

S'il ne fallait prendre qu'un exemple — mais je ne voudrais pas m'étendre là-dessus —, c'est la question de l'énergie. J'espère que nous aurons l'occasion d'avoir un long débat là-dessus.

Mais il y a d'autres problèmes. Avec cette politique, il y a de grands dangers pour l'économie française dans sa globalité. Les collectivités représentaient il n'y a pas longtemps 70 % des investissements totaux dans le pays. En réduisant leurs possibilités d'engagements financiers, le gouvernement contribue à la baisse des activités que ne peut pas compenser le privé. Conséquence : la croissance est en baisse et il y a risque de récession. Les habitants en subissent les conséquences sociales dramatiques : pauvreté, misère, chômage, précarité dans le travail et dans tous les domaines de la vie. Et ici, à Toulon, c'est particulièrement vrai.

Cette situation est l'aboutissement de la logique que vous partagez avec le gouvernement : la baisse des dépenses publiques. Philosophie que l'on retrouve dans vos orientations budgétaires — je vais y venir.

Comment ne pas s'indigner lorsque le Président de la République déclare la « fin de l'abondance, des évidences et de l'insouciance » ? Au mieux, c'est un président hors sol, au pire, c'est le cynisme au pouvoir. L'austérité pour le plus grand nombre, l'opulence pour les autres et un ruissellement laissé à l'aléatoire charité des puissants. Voilà les dogmes que vous partagez, vous et Madame MUSCHOTTI, avec le gouvernement.

Cela m'amène au deuxième point : vos orientations budgétaires que vous mettez en débat.

Votre rapport ne peut que s'élever très, très mollement contre la politique que vous soutenez. Vous la soutenez tellement que le président vous a confié une mission. En réalité, vous protestez à Toulon contre ce que vous soutenez à Paris. Je ne sais comment qualifier cette attitude. Ces contraintes que vous acceptez à Paris, vous les concrétisez à Toulon dans vos orientations budgétaires. Cela donne une orientation budgétaire sans ambition, qui ne défend pas, autant que peut et doit le faire une collectivité, le pouvoir d'achat et le bien vivre des Toulonnais. Ce n'est pas que vous ne faites rien, c'est que, coincé par votre dogme austéritaire, vous vous interdisez d'investir suffisamment.

Oui, Toulon est une ville peu endettée, mais vous utilisez l'écran, le prétexte de la dette, pour empêcher le plein développement des possibilités. Oui, la Ville, la Métropole, les habitants ont besoin de plus de social, plus d'activité, plus d'écologie, plus d'éducation, de culture et de sport. Et ce ne sont pas les cris de triomphe qui parsèment votre rapport qui peuvent donner le change.

Quelques exemples :

- Non, Toulon n'est pas la ville la plus verte de France. Et je peux facilement le démontrer si nous avons l'occasion d'avoir un débat là-dessus.
- Non, ce n'est pas sur le personnel qu'il faut faire des économies. Cela conduit à donner moins de services aux Toulonnais. En plus, vous vous félicitez de la baisse de la masse salariale. Ce sont 15 millions d'euros en moins depuis 2017 dans l'économie toulonnaise. Les conséquences ne peuvent être que négatives pour l'économie locale.
- Non, Toulon, malheureusement, n'est pas une ville attractive en dehors de ses atouts naturels.

Si on mesure l'action publique — la vôtre — depuis 20 ans, Toulon est loin d'être bien située dans les classements indépendants. Là aussi, je peux le démontrer facilement avec la revue *Challenge*, l'iFRAP et *Hello Work*.

Il y a, en revanche, des dépenses qu'on pourrait éviter pour permettre des investissements, par exemple les 3 millions d'euros d'amende à cause de l'insuffisance de logements sociaux (3 millions d'euros pour la loi SRU).

A l'examen de ce rapport, nous ne pouvons que nous interroger : la dette est-elle une obsession ou un écran de fumée destiné à cacher le manque d'ambition ?

A Toulon en Commun, nous ne faisons pas de la dette l'alpha et l'oméga de toute politique budgétaire. Nous avons une autre logique.

Qui peut se passer de crédit ? Ni une personne physique et encore moins une personne morale.

Qu'est-ce qu'il vaut mieux ? Avoir le moins de dettes possible ou s'endetter raisonnablement pour répondre aux besoins et permettre des investissements qui rapporteront demain de nouvelles recettes ?

Par exemple, vous vous dites satisfait de l'augmentation de la population, mais il faut comparer vraiment. Nous avons 2 000 habitants de moins qu'en 1975 et d'autres villes ont une démographie bien plus croissante : Rennes (+ 22 000 depuis 1975), Montpellier (+ 120 000). Ce sont des villes de la même catégorie, mais qui investissent beaucoup plus.

Je vous concède que Toulon est une ville pauvre : 21 % de taux de pauvreté, largement au-dessus de la moyenne nationale. Mais justement, n'y a-t-il pas des mesures à prendre pour aider la population ?

Et puis parlons concrètement. Mesurer l'endettement en années pour les capacités de remboursement, est-ce bien logique ? Est-ce que c'est vraiment une loi d'airain qu'il faut respecter ou une méthode alarmiste, destinée à faire peur et prétexte à en faire moins ? Est-ce le plus important que Toulon puisse rembourser en 2 ans au lieu de 20 ans ? La Ville de Toulon est-elle menacée de disparition ?

Et puis surtout : quel intérêt pour les Toulonnaises et Toulonnais aujourd'hui, puisqu'ils paient à peu près les mêmes impôts que d'autres villes qui ont su investir en empruntant ? Quel intérêt pour les Toulonnaises et Toulonnais de demain qui n'auront pas les services nécessaires parce que la dette, la dette, la dette... ?

Oui, les Toulonnaises et Toulonnais paient à peu près les mêmes impôts que la moyenne des autres villes de la strate ; il suffit de se référer à l'INSEE. Mais il y a plus : dans votre rapport, nous voyons page 34 — et vous en avez parlé tout à l'heure — que les charges financières, c'est-à-dire le coût de la dette, pour les Toulonnaises et Toulonnais est de 6 euros par an et par habitant. Et vous vous en félicitez en expliquant que c'est « grâce à la faiblesse des taux d'intérêt affectant les prêts aux collectivités territoriales ». Dont acte. Et là, vous comparez aux autres villes — vous l'avez fait à l'instant. Mais justement, à part la ville de votre ami PERDRIAU, la moyenne par an et par habitant est de 23 euros.

Autrement dit, la différence pour les Toulonnais est de 17 euros par an et par habitant — c'est dans votre rapport et vous l'avez relevé tout à l'heure —, c'est-à-dire que votre soi-disant bonne gestion, c'est beaucoup moins d'investissements pour gagner 17 euros par an. Nous pensons que cette différence ne justifie pas que Toulon soit la ville qui investisse le moins dans sa strate. A part, toujours, la ville de Monsieur PERDRIAU, mais je crois qu'il a d'autres problèmes à régler en ce moment. Les condamnations d'élus, d'ailleurs, ne sont pas une bonne chose pour les habitants et l'image de la politique, donc pour la démocratie, dans le Var ou ailleurs.

Quelles sont les conséquences de ce type de gestion ? Les subventions aux associations n'ont pas augmenté depuis 2013. Les politiques sociales stagnent, la dotation au CCAS n'a pas augmenté depuis 2013 non plus. Il n'y a donc pas de réponses suffisantes aux problèmes de pauvreté et de pouvoir d'achat.

La ville perd en attractivité malgré vos dires, Monsieur FALCO, malheureusement. Là aussi, je peux le démontrer : l'IFRAP, le site *Hello Work* et la revue *Challenge* le montrent. Ce ne sont pas des gauchistes, ils sont indépendants, pas comme une société que la Ville contracte pour faire une étude, qui elle, n'est pas indépendante.

Le bien être des Toulonnaises est limité. Le recours au privé pour la gestion des services, notamment, est excessif. Comme le dit Monsieur MAHALI (il suffit de lire le PV du précédent Conseil Municipal), le privé ne vient pas par philanthropie.

Et tout ça en payant autant d'impôts que les autres villes.

Quelles seraient les alternatives ? La première remarque, c'est que nous sommes la seule vraie alternative. Le Rassemblement National votera contre, mais uniquement parce qu'il souhaite encore plus d'austérité, plus d'orthodoxie économique comme le montrent leurs votes à l'Assemblée Nationale, notamment contre l'augmentation du SMIC et le rétablissement de l'impôt sur la fortune. Toujours plus d'austérité pour les pauvres, surtout s'ils ne retournent pas en Afrique. Madame MELONI, leur modèle transalpin, le démontre également dans son budget.

Avoir de l'ambition pour notre Ville, c'est donner la pleine mesure à l'action publique. C'est lutter pour de nouveaux financements nationaux et non pas soutenir la politique malthusienne de ce gouvernement. C'est possible, à condition de ne pas s'interdire de nouvelles recettes.

Je vais vous faire une citation : « Troisième leçon de la crise, c'est quand même la force du modèle éducatif et social français. On a tenu parce que la nation a décidé d'investir pour être solidaire. Il ne faut pas qu'en sortie de crise, on se mette à l'oublier en pensant qu'on pourrait passer à un autre monde ». Je suis d'accord, même s'il s'agit une nouvelle fois de paroles contredites par les actes. C'est le discours de Monsieur MACRON à l'occasion du lancement du plan France 2030.

Pour notre part, nous avons déjà ébauché des pistes d'engagements financiers raisonnables et utiles, et nous sommes prêts à en débattre en détail, mais rapidement quelques points pour aujourd'hui :

- Augmenter sensiblement les investissements dans les atouts naturels de Toulon sans céder au tout tourisme, à la spéculation immobilière et aux mirages des yachts de luxe, des marinas et de l'immobilier de bureau.

- En revanche, faire vraiment des priorités de :

- l'aide sociale, source d'intégration et d'emplois
- l'éducation. Par exemple, vous prévoyez la végétalisation de trois cours d'école par an. A cette cadence, il faudra 28 ans.
- le logement
- les transports.

#### **M. FALCO :**

Ecoutez, comme ça, vous vous en souviendrez.

#### **M. DE UBEDA :**

Concrètement, Toulon est la seule métropole à ne pas avoir de transports en commun en site propre. C'est une réalité concrète, indubitable. Comment ont fait les autres pour faire ça ? On nous dit qu'il faut des années d'études. Comment ont-ils fait, alors ? Et le moins cher ? Non, c'est faux.

- La protection de l'environnement, autre priorité. Lutte contre les pollutions, aides aux transitions, notamment dans le cadre de la nécessaire ZFE, parce que nous sommes pour, mais il faut aider les gens, et des métropoles le font. Accélérer l'isolation des bâtiments publics, c'est programmer de futures économies vertueuses.

- S'engager dans une politique volontariste de relance de l'économie locale en direction des salariés, mais aussi des TPE et PME, notamment par la commande publique.

- Vous prévoyez 6 actions d'aménagement dans les quartiers. C'est beaucoup trop peu.

- Utiliser beaucoup plus les leviers de financements institutionnels : gouvernement, Europe, et notamment les programmes subventionnés.

#### **M. FALCO :**

Il va falloir que vous finissiez. Je ne vous ai pas interrompu. Autrement, on va vous écouter jusqu'à midi. C'est comme Fidel CASTRO, quand il parle, il ne s'arrête plus.

**M. DE UBEDA :**

J'en suis à 10 minutes.

Pour cela, investir beaucoup plus. Oui, investir en faisant les bonnes économies et en empruntant. Vous le dites vous-même dans le rapport : les taux sont très bas.

**M. FALCO :**

C'est dur ! Il va falloir que vous vous arrêtiez.

**M. DE UBEDA :**

30 secondes.

Les investissements d'aujourd'hui sont la réponse aux besoins de la population actuelle et surtout de celle de demain, mais les investissements d'aujourd'hui sont aussi les recettes supplémentaires de demain. Voilà comment on construit l'avenir.

Je vous remercie.

**M. FALCO :**

Eh bien ! Je ne vous ai pas interrompu, Monsieur DE UBEDA, j'ai voulu écouter religieusement.

**M. DE UBEDA :**

Et je vous en remercie.

**M. FALCO :**

Nous n'avons pas la même religion, vous et moi, mais j'ai écouté religieusement votre rapport. Croyez-moi, il n'a rien manqué.

Vous ne vous demandez pas la raison pour laquelle, puisque vous êtes la seule alternative, les électeurs ne vous ont jamais compris ? Ils vous comprennent de moins en moins. Vous avez eu des temps meilleurs, quand même. Mais avec ce genre de discussion, je ne crois pas que vous progressiez.

Vous savez, le problème, Monsieur DE UBEDA, c'est que tout ce qui est excessif est ridicule, et je crois, dérisoire. Voilà, je ne vais même pas vous répondre, parce que vous êtes aveuglé par votre doctrine et vous y allez. Vous dites qu'on ne fait rien, rien n'est beau, tout va mal à Toulon. OK, c'est votre point de vue. Ecoutez, continuez à le développer de la même manière. Moi, je suis heureux.

Vous savez, on vient de me passer les dépenses d'équipements par habitant pour pas mal de villes. Toulon, c'est 214 euros — on fait quand même du travail ; Nice : 218 euros ; Marseille : 210 euros ; Saint-Etienne : 222 euros ; Toulouse : 220 euros et Lyon : 175 euros. On est dans les plus hauts de toutes les grandes villes françaises.

Après, écoutez, je n'ai rien à vous dire, parce que vous n'êtes pas dans la réalité. C'est tout. Je vous ai laissé parler, vous avez eu votre temps de parole. Récupérez, maintenant, parce que je ne vais pas vous donner la parole tout de suite.



Monsieur NAVARRANNE, à vous.

**M. NAVARRANNE** :

Merci, Monsieur le Maire.

**M. FALCO** :

Ne prenez pas exemple sur Monsieur DE UBEDA.

**M. NAVARRANNE** :

Non, mais j'étais prêt à introduire le propos sur la beauté des lumières, sur le maître de cérémonie truculent, et je ne parlais pas du Conseil Municipal, mais je me permettais la facétie de comparer nos débats de ce matin avec la soirée ratée de mardi, pour les maires du Var, au *Crazy Horse*. C'est ici, tout du moins, un rendez-vous...

**M. FALCO** :

Monsieur NAVARRANNE, je ne suis pas allé au *Crazy Horse*, mais 60 personnes y sont allées. Il y avait 12 associations de maires. Et vous savez, au *Crazy Horse*, les dames qui accompagnaient leur mari étaient très satisfaites du spectacle qui a été donné. C'est à la hauteur de ce que je viens d'entendre.

**M. NAVARRANNE** :

Permettez-moi, dans la facétie... Je suis tout du moins heureux de retrouver le rouge écarlate non pas des lèvres des danseuses, mais du pull de notre collègue CAVANNA. C'est peut-être la touche de gaieté de la matinée.

Plus sérieusement, ce débat...

**M. FALCO** :

Vous êtes ridicule ! Comme Monsieur DE UBEDA, pareil.

**M. NAVARRANNE** :

Peut-être. Mais ce Débat d'Orientation Budgétaire... Merci, Monsieur le juge et le maître des élégances.

**M. FALCO** :

Vous le méritez. Habituellement, vous êtes un peu meilleur.

**M. NAVARRANNE** :

Ah ! Une fois n'est pas coutume.

**M. FALCO** :

C'est peut-être la proximité qui vous tire par le bas.

**M. NAVARRANNE :**

La proximité géographique ?

**M. FALCO :**

Oui.

**M. NAVARRANNE :**

Ah ! Lui, son rouge écarlate est plutôt celui des 100 millions de morts du communisme. Et ça, on en est très éloigné, nous.

**M. FALCO :**

On est loin de la vie des gens et de la vie des Toulonnais. Continuez.

**M. NAVARRANNE :**

Je pense que les crimes du communisme, c'était proche de la vie des gens.

**M. FALCO :**

Continuez. Le pull de Monsieur CAVANNA, c'est proche de la vie des gens. Allez-y, continuez.

Je crois qu'il vaut mieux que la séance ne soit pas télévisée, parce que les Toulonnais auraient été déçus du Débat d'Orientation Budgétaire. On est sur le Débat d'Orientation Budgétaire 2023, je précise. Vous êtes passé du *Crazy Horse* au pull de Monsieur CAVANNA, aux morts du communisme.

Continuez, Monsieur NAVARRANNE.

Je comprends certaines choses. Pour être le meilleur, il faut d'abord être le meilleur chez soi, pour pouvoir être le meilleur chez les autres. On se comprend.

**M. NAVARRANNE :**

Si dans l'expérience commune qui est la nôtre, je peux réussir à vous faire comprendre certaines choses, ce sera toujours ça. Je pense quand même...

**M. FALCO :**

Je comprends la raison pour laquelle... Voilà ! C'est tout. Allez, continuez.

**M. NAVARRANNE :**

Les prises de position politique ont leur importance. Les écarter comme ça des revers de la main ou parler avec ironie de circonstances particulières n'apporte rien au débat politique.

**M. FALCO :**

Je n'écarte pas, je vous écoute religieusement, vous aussi. A vous, je ne peux pas dire qu'on n'a pas la même religion.

**M. NAVARRANNE :**

Ou les mêmes passions.

Ce n'est pas la soirée cabaret, c'est le Débat d'Orientation Budgétaire. Il arrive très tôt dans l'agenda, comme à l'habitude. Cela prouve une vertu, qui est celle d'adopter un budget très tôt et de donner très tôt à la collectivité les orientations budgétaires. Ça a un défaut, vous l'avez dit, c'est qu'effectivement d'autant dans les périodes d'incertitude, ne disposant pas encore des chiffres consolidés de l'Etat, on ne sait pas trop encore comment poser les équilibres, parce que...

**M. FALCO :**

Vous qui n'aimez pas les chiffres et les classements, 28 novembre 2021, émission Capital (M6), Toulon : 4<sup>e</sup> ville de France avec la meilleure santé financière. Ce n'est pas moi qui le dis. C'est Capital.

**M. NAVARRANNE :**

Quel est le rapport avec ce que je viens de vous dire ?

**M. FALCO :**

On parle du Débat d'Orientation Budgétaire. Parlez-moi des chiffres, de l'investissement, de l'épargne, de l'équipement. Dites que je dépense trop.

**M. NAVARRANNE :**

Souffrez juste d'écouter ce que je suis en train de vous dire.

**M. FALCO :**

Je n'ai pas encore eu un débat financier. On me parle du pull de Monsieur CAVANNA, du *Crazy Horse*.

**M. DE UBEDA :**

On vous parle des investissements, mais vous ne répondez pas.

**M. NAVARRANNE :**

On va parler de plein de choses.

**M. FALCO :**

Oui, mais attendez, je ne vais pas vous laisser faire, je ne vais pas vous laisser parler de plein de choses...

**M. NAVARRANNE :**

Est-ce que vous me permettez de poser le contexte ?

**M. FALCO :**

Vous avez la parole. Allez !

**M. NAVARRANNE :**

Est-ce qu'il est hors sujet de dire qu'il y a des vertus à avoir ces débats tôt pour voter le budget tôt, et qu'il y a un défaut à cela, c'est qu'on n'a pas encore les chiffres consolidés de l'Etat ? Est-ce que ça, ça vous parle ?

**M. FALCO :**

Oui, ça me parle, parce que...

**M. NAVARRANNE :**

Alors souffrez d'écouter le reste.

**M. FALCO :**

J'ai été sept fois maire, je ne me suis jamais trompé, j'ai toujours voté les budgets en décembre et, ma foi, les finances des collectivités que j'ai eu à administrer n'ont pas eu à en souffrir, donc ça me parle. Ce n'est pas vous qui allez me faire varier. Quand on vote un budget en mars, on l'applique trois mois après. Mars, avril, mai, juin, c'est-à-dire qu'on n'a que six mois.

**M. NAVARRANNE :**

C'est ce que je vous dis, c'est pour ça que je tiens juste à redire que ce débat, même s'il est vertueux de l'avoir tôt pour voter le budget tôt...

**M. FALCO :**

C'est la loi.

**M. NAVARRANNE :**

Non, ce n'est pas la loi d'avoir le débat...

**M. FALCO :**

Oui, d'avoir un Débat d'Orientation Budgétaire, c'est la loi.

**M. NAVARRANNE :**

Ce n'est pas la loi d'avoir le débat en novembre et de voter le budget en décembre. Je dis d'ailleurs que c'est vertueux d'avoir cela. Je dis juste que la période et que l'Etat fou que vous soutenez, qui est incapable de fournir des chiffres consolidés pour avoir un débat sain et serein avec des chiffres réels de ce qui sera le cadre financier de communes qui sont placées sous coupe réglée de l'Etat, parce qu'elles n'ont plus leur autonomie fiscale...

**M. FALCO :**

J'avais le choix : soutenir le vôtre ou soutenir celui-là. J'ai soutenu celui-là, parce que je ne veux pas soutenir le vôtre.

## M. NAVARRANNE :

Elles n'ont plus leur autonomie fiscale. Vous avez jugé mon propos liminaire hors contexte. OK. Ça fait 5 minutes que j'essaie de placer une phrase. Souffrez juste de l'écouter sans la couper. Elle est liée au sujet, à l'Etat, aux financements et aux ressources qui sont dans ce rapport, et donc au débat que nous devons avoir. Nous devons parler de ces ressources.

Je reprends. Je vais prendre 30 secondes pour ça, après m'avoir fait perdre 5 minutes.

S'il est louable d'avoir ce débat tôt et de voter le budget tôt, il est regrettable tout de même que nous ne puissions pas, par l'effet du calendrier, des carences et de l'Etat fou, des incompétences de cet Etat, d'avoir des chiffres consolidés pour parler de ressources, notamment, palpables.

Je vous remercie de cette attention d'une minute.

On a beaucoup débattu du maintien des taux de fiscalité, on a beaucoup demandé, beaucoup réclamé la baisse de ces taux de fiscalité. Depuis quelques années, ce maintien des taux — parce que quand on se regarde, on aime aussi se comparer aux autres — fait preuve d'une bonne santé financière — nous l'avons déjà dit —, mais aussi, avec l'augmentation mécanique des bases dont nous ne connaissons pas encore les taux, mais qui sera très probablement de 6 % pour suivre la partie de l'inflation, signifiera pour les Toulonnais une augmentation de leur impôt en valeur. Pour une fois, nous n'allons pas vous demander expressément, nous n'allons pas projeter une baisse de ces taux. Je pense, là aussi, que la chose peut être entendue et qu'elle est directement liée au sujet.

Nous n'avons pas, et nous nous inquiétons dans les ressources, de la compensation fiscale que l'Etat est censé nous apporter, parce qu'avec l'inflation galopante, l'Etat va continuer à nous apporter la part de fiscalité issue historiquement de la Taxe d'habitation en euro constant, ce qui ne correspondra pas aux besoins financiers de la commune.

Le prochain budget que l'on va certainement avoir aux voix au mois de décembre, que devra-t-il avoir de plus, selon nous, ou quelles sont les actions sur lesquelles il faudrait peut-être apporter un souci plus particulier que celui esquissé dans le rapport de ce débat ?

- Nous voulons le réarmement moral de la police municipale, et nous voulons par exemple avoir dans le budget primitif qui intervient un retour réel de l'ilotage. Nous espérons qu'il sera présenté un véritable plan d'ilotage, loin de ce qui est aujourd'hui affiché. S'il y a eu le bénéfice d'un véritable poste de police municipale dans la basse ville de Toulon, celui qui nous a été présenté à Saint-Jean du Var n'est en fait qu'une salle de pause sans présence d'ilotage. Nous souhaitons donc cet ilotage.

- Mon collègue KOUTSEFF en parlait tout à l'heure, les bornes d'alerte, hélas, qu'il va peut-être falloir accentuer. Il sera peut-être bon, au budget, à la fois de nous apporter le coût de ces bornes, et peut-être un rapport sur l'année et demie d'utilisation, et peut-être son accentuation.

- Réaffirmer nos identités. On doit aussi le lire dans le budget qui sera mis à nos voix au mois de décembre. Il y a des choses qui ne coûtent pas cher. Et si on se félicite du renouvellement chaque année de la crèche animée sur le marché de Noël, pourquoi pas l'installation d'une petite crèche dans le hall, symbole de nos identités et de ce lien qui doit exister à nos traditions. Et ça, ça ne coûte rien ou si peu.

- Nous voulons aussi un plan de lutte contre la fraude et les incivilités.

- Parler aussi d'un certain nombre de coûts. Par exemple, c'est un des débats que nous avons déjà abordés, on n'avait pas voté cette augmentation pour certaines parts. Parler des centres de loisirs et de vacances. Est-ce qu'on va maintenir l'augmentation forte pour un certain nombre de Toulonnais de la classe moyenne ? C'est toujours eux qui paient plus que les autres, au bénéfice de certains.

Nous pourrions discuter des chiffres, mais attendons peut-être qu'ils soient un peu plus consolidés, lorsque nous aurons le vote du budget en décembre. Ceux qui sont esquissés ne servent qu'au débat de l'orientation budgétaire, d'ailleurs qui ne se vote pas. En fait, on ne donne qu'acte que ce débat a eu lieu.

2023 ne sera pas que le débat des orientations budgétaires, et c'est peut-être ce qui nous apporte le plus de soucis, car il y aura en 2023 un débat d'orientation judiciaire.

2022 a marqué son empreinte de graves décisions qui ne concernaient que le Conseil Départemental.

2023 touchera un peu plus notre commune et son premier édile. A la justice de faire toute la lumière sur les faits, mais il ne peut pas être écarté que dans les incertitudes financières qui sont les nôtres, il y aura aussi à retrouver une quiétude dans ce secteur-là, et que l'on s'écarte des tumultes passés. On parle d'un temps que les gens de 20 ans ne peuvent pas connaître : les années 80 à Toulon qui nous ont déjà fait tant de mal.

Je vous remercie.

**M. FALCO :**

Bien. Je ne vous répondrai pas. C'est tellement bas, tout ça.

Vous jugez... Enfin, je ne dis rien, parce que vous y êtes passé, vous savez. Des accusations, vous en avez eu. On va parler du Débat d'Orientation Budgétaire.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, vous me donnez acte qu'il y a eu Débat d'Orientation Budgétaire, et il faut un vote de l'assemblée pour cela.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

***Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire.***

**L'article 00.0.01 EST ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE

**POUR** de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

**POUR** de Mme ROUSSEL

**CONTRE** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

## RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame Josée MASSI, 1<sup>re</sup> Adjointe au Maire

01.4.01

**Signature de la convention d'adhésion au socle commun de compétences entre la Commune de Toulon et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var 2023-2025**

Ce projet de délibération a pour objet de signer la convention d'adhésion au socle commun de compétences entre la Commune de Toulon et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var 2023-2025.

Par cette convention, le Centre de Gestion assurera pour le compte de la Ville les missions relatives au secrétariat du Conseil Médical dans sa formation plénière et restreinte, et au référent déontologue et laïcité qui intéressent particulièrement la commune et devront être financées.

**M. FALCO** :

Allez, Madame MASSI.

**Mme MASSI** :

Merci, Monsieur le Maire. En fait, ce sont des délibérations habituelles chaque année. C'est la signature de la convention avec le Centre de gestion de la fonction publique qui prévoit cinq missions :

- Le secrétariat des conseils médicaux,
- Une assistance juridique,
- Une assistance de recrutement,
- Une assistance de fiabilisation des comptes,
- Et la désignation d'un référent laïcité.

**M. FALCO** :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 01.4.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## SECURITE CIVILE

### 01.5.01

#### **Signature de la convention de mise à disposition des communes membres du logiciel d'alerte à la population dans le cadre du Plan Intercommunal de Sauvegarde de la Métropole Toulon Provence Méditerranée**

Ce projet de délibération a pour objet de signer la convention de mise à disposition des communes membres de la Métropole du logiciel d'alerte à la population dans le cadre du Plan Intercommunal de Sauvegarde de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

La Métropole Toulon Provence Méditerranée a acquis un système d'automate d'appels téléphoniques, destiné à informer et alerter, dans les plus bref délais, la totalité ou une partie de la population des 12 communes de la Métropole.

Cette solution permet la diffusion de messages vocaux sur les téléphones fixes et de messages écrits (SMS), ou vocaux sur les téléphones mobiles par fax et par courriel. Ce système d'alerte et d'information des populations est un outil indispensable pour assurer l'efficacité du plan communal de sauvegarde des communes de la Métropole.

#### **M. FALCO :**

La Sécurité civile.

#### **Mme MASSI :**

C'est la signature de la convention de mise à disposition des communes membres du logiciel d'alerte à la population, qui se fera par la diffusion de messages vocaux sur les téléphones fixes, des messages écrits (SMS) sur les téléphones mobiles et par courriel.

#### **M. FALCO :**

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? C'est adopté.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 01.5.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-



## FINANCES

Rapporteur : Monsieur Robert CAVANNA,  
2<sup>e</sup> Adjoint au Maire

### 02.1.01

#### **Transmission du Rapport Annuel 2021 et du Budget Supplémentaire 2021 du Crédit Municipal de Toulon**

Ce projet de délibération a pour objet de prendre acte de la transmission du rapport annuel 2021 et du Budget Supplémentaire 2021 du Crédit Municipal de Toulon.

#### **RAPPORT D'ACTIVITÉ ET COMPTE FINANCIER 2021 :**

Le bilan 2021 fait apparaître un total de 261 557 598 € contre 259 925 544 € en 2020.

Les prêts sur gage s'établissent à un montant net d'environ 7 782 000 € à l'actif du bilan au 31 décembre 2021 (contre 8 636 000 € au 31 décembre 2020).

Le résultat net 2021 s'établit à + 621 203 € contre + 672 908 € en 2020. Le Conseil d'Orientation et de Surveillance a décidé d'affecter le résultat au compte « excédents capitalisés » pour 551 601 € et au compte « bonis prescrits » pour 69 601 €.

Le montant de l'impôt en 2021 est de 230 832 € (contre 261 686 € en 2020).

Aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice 2021.

#### **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 :**

Le Budget Supplémentaire 2021 affecte uniquement la section de fonctionnement, en augmentant les dépenses et les recettes de 301 000 €.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement concerne essentiellement l'impôt sur les sociétés (chapitre 69) pour 200 000 €.

En contrepartie, l'augmentation des recettes de fonctionnement correspond principalement à celle des produits financiers (chapitre 77) à hauteur de 241 000 €.

#### **M. FALCO :**

Allez, Robert.

#### **M. CAVANNA :**

Merci, Monsieur le Maire. La première délibération, c'est une prise d'acte. On prend acte de la transmission du rapport annuel 2021 et du BS du Crédit Municipal de Toulon.

#### **M. FALCO :**

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté, et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

**Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2021 et du budget supplémentaire 2021 du Crédit Municipal de Toulon.**

**L'article 02.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE

**POUR** de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

**POUR** de Mme ROUSSEL

**ABSTENTION** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

**ABSTENTION** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

**02.1.02**

**Admission en non-valeur des créances irrécouvrables**

Ce projet de délibération a pour objet de prononcer en non-valeur les créances irrécouvrables demandées par le comptable public.

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

L'irrécouvrabilité peut trouver son origine :

- dans la situation du débiteur : insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritiers... (admission en non-valeur),

- suite à une décision de justice : jugement de clôture de liquidation judiciaire, clôture pour insuffisance d'actif, surendettement et décision d'effacement de dette... (admission en créance éteinte).

Les créances concernent les impayés des produits des services tels que cantines scolaires, taxes d'emplacements, frais de garde pour la période comprise entre 2012 et 2020. Leur montant est reparti de la manière suivante :

- admission en non-valeur pour 12 172,09 €,
- admission en créances éteintes pour 74 990,06 €.

**M. FALCO :**

Robert.

**M. CAVANNA :**

C'est l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables. Le comptable a fait tout ce qu'il a pu pour recouvrer les sommes, mais c'est financièrement impossible (insolvabilité, décès, absence d'héritier, etc.).

**M. FALCO :**

Monsieur, vous avez la parole. Non ? Vous en avez assez dit, remarquez.

Qui est favorable ? Défavorable ?

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 02.1.02 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE

**POUR** de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

**ABSTENTION** de Mme ROUSSEL

**POUR** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

On va vous ressortir certaines choses. Soyez tranquille. Vous serez servi.

-O-

**02.1.03**

**Fixation du mode de gestion des amortissements au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour l'instruction budgétaire et comptable M57**

Ce projet de délibération a pour objet de fixer le mode de gestion des amortissements au 1<sup>er</sup> janvier 2023, suite au passage en nomenclature comptable M57, afin de :

- rappeler que tout plan d'amortissement commencé avant le 31 décembre 2022 se poursuivra jusqu'à son terme selon les modalités définies à l'origine,
- d'appliquer le prorata temporis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour les nouvelles acquisitions et selon les règles fixées ci-dessus,
- calculer l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation de manière linéaire au prorata temporis, conformément aux règles définies ci-dessus par la nomenclature M57,
- d'aménager la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations faisant l'objet d'un suivi globalisé (acquisition par lot) dans une délibération distincte qui interviendra sur l'exercice 2023.

**M. FALCO :**

La suivante : la 02.1.03.

**M. CAVANNA :**

Nous avons déjà vu dans une délibération précédente qu'on allait passer à l'instruction comptable M57, ce qui entraîne certains petits changements. Dans le cadre de l'instruction M57, le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire. Ce mode d'amortissement se fera au *prorata temporis*, alors qu'auparavant il se faisait sur l'année N+1.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 02.1.03 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE

**POUR** de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

**ABSTENTION** de Mme ROUSSEL

**POUR** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

#### 02.1.04

#### **Apurement du compte 1069 au Budget Principal en vue du passage en nomenclature comptable M57**

Ce projet de délibération a pour objet d'apurer le compte 1069 par opération d'ordre non budgétaire avant le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57.

Par délibération du 20 mai 2022, la Ville a adopté la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le passage en M57 nécessite des prérequis, dont l'apurement du compte 1069 du Budget Principal.

Il convient donc de passer les écritures suivantes par des opérations d'ordre non budgétaire :

- débit 1068 pour 2 581 496,68 €,
- crédit 1069 pour 2 581 496,68 €.

#### **M. FALCO :**

La 04, Robert.

#### **M. CAVANNA :**

C'est une autre conséquence du passage à la M57. On apure le compte 1 069 par le compte 1 068, étant entendu que ces deux comptes disparaissent avec la M57.

#### **M. FALCO :**

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté. Je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

#### **L'article 02.1.04 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE

**POUR** de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

**ABSTENTION** de Mme ROUSSEL

**POUR** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

#### 02.1.05

#### **Signature de la convention de remboursement partiel de la Taxe d'Aménagement Majorée perçue sur le secteur « Nord Démocratie », au profit de la Métropole Toulon Provence Méditerranée**

Ce projet de délibération a pour objet le remboursement au profit de la Métropole Toulon Provence Méditerranée d'une partie de la Taxe d'Aménagement Majorée perçue sur le secteur « Nord Démocratie », pour un montant de 200 000 € HT.

La Commune a accepté le principe du remboursement partiel du produit de la Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) à la Métropole Toulon Provence Méditerranée lorsque celui-ci a pour objet le financement des différents travaux d'aménagement réalisés au titre de ses compétences statutaires (développement économique, aménagement de l'espace, voirie, assainissement...).

Une convention doit, pour chaque secteur concerné, établir le niveau de remboursement envisagé.

La TAM sera donc répartie entre la Métropole et la Commune selon la quote-part des travaux que chaque Collectivité a réalisée :

La TAM attendue s'élève à : 1 265 664 € HT,

- dont part Commune : 1 045 664 € HT,

- dont part Métropole : 200 000 € HT,

- reste eau potable : 20 000 € HT.

**M. FALCO :**

La 05.

**M. CAVANNA :**

Nous signons une convention de remboursement partiel avec la Métropole dans le cadre de la taxe d'aménagement majorée perçue sur le secteur Nord Démocratie. TPM a financé un certain nombre de travaux qui relevaient de sa compétence. On lui ressort la part qui lui revient sur la taxe d'aménagement.

**M. FALCO :**

Ce qui est normal.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 02.1.05 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE

**ABSTENTION** de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

**ABSTENTION** de Mme ROUSSEL

**ABSTENTION** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

## AFFAIRES JURIDIQUES (CONTENTIEUX ET ASSURANCES)

### 02.2.01

#### **Convention de mise à disposition du Stade Municipal Félix Mayol au bénéfice de la Société Anonyme Sportive Professionnelle Rugby Club Toulonnais**

Ce projet de délibération a pour objet de signer la convention de mise à disposition du Stade Municipal Félix Mayol au bénéfice de la Société Anonyme Sportive Professionnelle Rugby Club Toulonnais (SASP RCT).

La Ville de Toulon est propriétaire du Stade Municipal Félix Mayol lequel accueille depuis de nombreuses années les rencontres à domicile de l'équipe professionnelle du Rugby Club Toulonnais.

A cette fin, la Ville de Toulon met périodiquement à disposition de la SASP R.C.T. les installations du Stade et de façon permanente une partie des locaux situés sous la tribune Delangre.

Ces différentes mises à dispositions font l'objet de plusieurs conventions distinctes. Il convient aujourd'hui de contractualiser, au sein d'une seule et unique convention à intervenir, les modalités et conditions de mise à disposition de cet équipement.

Cette nouvelle convention sera établie pour une durée de 12 années, correspondant aux saisons sportives 2022/2023 à 2033/2034.

En contrepartie de cette mise à disposition, la SASP R.C.T. sera assujettie au paiement d'une redevance annuelle fixée pour la saison sportive 2022-2023, à la somme de 110 000 €.

A l'issue de cette saison, le montant de cette redevance sera progressivement majoré au regard des investissements réalisés et sur la base d'une clause de revoyure mise en œuvre tous les 3 ans :

- 130 000 € au titre de la saison 2023/2024,
- 150 000 € au titre de la saison 2024/2025.

A compter de la saison sportive 2025/2026, le montant de la redevance fera l'objet d'un réexamen par les parties, et ce, au regard des investissements réalisés.

La SASP R.C.T. sera également tenue au paiement d'une redevance forfaitaire d'utilisation dont le montant est fixé à 6 000 € par rencontre programmée au titre de la saison 2022-2023.

Cette délibération répond aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes.

#### **M. FALCO :**

Robert, tu poursuis.

#### **M. CAVANNA :**

La Chambre régionale des comptes avait souhaité que les différentes conventions qui nous liaient avec le RCT soient regroupées en une seule convention. C'est ce que nous avons fait. On vous demande de l'approuver.

Nous avons revu, bien évidemment, le montant des redevances annuelles, étant entendu par ailleurs qu'il y aura tous les trois ans une clause de revoyure pour revoir le montant de ce loyer.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

Ah, vous vouliez parler.

**M. NAVARRANNE :**

Merci. Vous le savez, c'est un sujet qu'on a déjà abordé plusieurs fois, et on se félicite de l'arrivée de cette convention, qui permet de rassurer et de consolider les avantages en nature et en matériel, même contre euros sonnants et trébuchants que l'on facture au Rugby Club Toulonnais, ce qui permet à la fois d'éclaircir les comptes du RCT. Ce qui était notre inquiétude, c'était d'avoir, un jour, un contrôle qui détermine que le Rugby Club Toulonnais aurait, en minorant un certain nombre d'avantages, présenté des comptes qui n'étaient pas conformes. Cette exigence que la Chambre régionale des comptes, elle, que vous avez un peu plus entendue que les élus du RN, soit, mais que cette demande de la Chambre régionale des comptes soit observée, et on s'en félicite.

**M. CAVANNA :**

Attention, il s'agit de la convention d'occupation du stade Mayol avec la fixation d'un loyer. Il ne s'agit pas des comptes de la SASP.

**M. NAVARRANNE :**

Sauf que la SASP présentait d'autres choses dans ses comptes, et il fallait épurer cela. Cette convention le permet.

Je vous remercie.

**M. FALCO :**

Qui est favorable pour ce dossier ? Défavorable ? Abstention ? Elle est adoptée.

— M. le Maire procède au vote —

*Mme DEPALLENS ne participe pas au vote.*

**L'article 02.2.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## CONTRATS PUBLICS

### 02.4.01

#### **Convention de groupement de commandes entre le Centre Communal d'Action Sociale de Toulon et la Ville de Toulon en vue de la conclusion d'un marché de fourniture de colis de Noël pour nos aînés**

Ce projet de délibération a pour objet de signer la convention de groupement de commandes entre la Commune de Toulon et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulon en vue de la fourniture de colis de Noël pour nos aînés.

Le périmètre commun à la Ville de Toulon et au CCAS de Toulon concerne la fourniture de colis alimentaires, simples ou par couple, à distribuer à nos aînés à l'occasion de Noël.

Le coordonnateur de ce groupement de commandes est la Ville de Toulon.

La consultation sera passée par procédure adaptée et donnera lieu pour chaque membre du groupement à un marché ordinaire conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification, reconductible 3 fois pour une période d'un an.

Par membre du groupement de commandes, les besoins annuels maximum du marché sont les suivants :

Ville de Toulon :

1 600 colis « 1 personne » et 200 colis « couple »

Montant estimatif : 31 780 € TTC

CCAS de Toulon :

250 colis « 1 personne » et 50 colis « couple »

Montant estimatif : 5 650 € TTC

**M. FALCO :**

Robert, les contrats publics.

**M. CAVANNA :**

Nous passons un groupement de commandes avec le CCAS pour les marchés des colis de Noël de nos aînés. Je vous rassure, c'est pour la période 2023-2026. Pour ce qui est de décembre 2022, on a ce qu'il faut.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 02.4.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-



## 02.5.01

### **Transmission pour information du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de l'association Hyères Toulon Var Basket concernant les exercices 2014-2020**

Ce projet de délibération a pour objet la transmission pour information du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur, relatives à l'examen des comptes et de la gestion de l'association Hyères Toulon Var Basket sur les exercices du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et 30 juin 2020.

Conformément aux dispositions des articles L243-4 et L243-6 du Code des Juridictions Financières, la Ville, en tant que collectivité partenaire, a été destinataire du rapport définitif et doit le transmettre pour information à l'assemblée délibérante.

Concernant le soutien de la Ville à l'association, la chambre a estimé que les comptes rendus d'utilisation des subventions ne permettaient pas d'évaluer si les objectifs fixés dans les conventions, avaient pu être atteints.

Dès 2021, la Ville a mis en place de nouvelles dispositions permettant une évaluation à la fois qualitative et quantitative sur les aides allouées tant sur le fonctionnement que sur les actions découlant des objectifs fixés dans les conventions avec les associations et les clubs sportifs.

Une fiche d'évaluation est annexée systématiquement aux conventions de partenariat. Cette procédure permet à la Ville et aux clubs et associations d'évaluer l'impact des actions menées. Outre le contrôle obligatoire des pièces financières fournies déjà opéré, la Ville a développé le contrôle in situ permettant d'avoir en temps réel un retour sur la pertinence des actions soutenues, sur les conditions humaines et matérielles.

La Chambre a également relevé de nombreuses irrégularités lors de la cession des droits sportifs, entérinée par une Assemblée Générale Extraordinaire en juin 2018, à laquelle aucuns représentants des collectivités partenaires n'ont été conviés, alors que jusqu'à présent, ils avaient toujours été invités et présents à chaque assemblée générale.

La Ville a confirmé l'affirmation de la chambre concernant l'absence d'invitation des élus de la Ville lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2018 et ne peut que déplorer d'avoir été placée devant le fait accompli.

#### **M. FALCO :**

Allez, Robert.

#### **M. CAVANNA :**

On vous transmet pour information le rapport définitif de la CRC sur la gestion du Hyères Toulon Var Basket, puisque comme nous subventionnons, nous recevons le rapport de la CRC.

#### **M. FALCO :**

Vous avez la parole.

**M. KOUTSEFF :**

Oui, Monsieur le Maire. Là, il y a un dossier quand même. J'étais ici, au mois de juillet, le premier à vous demander de soutenir Hyères Toulon Basket pour la saison à venir, qui était en difficulté en fin d'année. Ça a été fait, et la saison qui se déroule, on le sait, est très, très compliquée. Il y a des raisons à cela.

Je n'avais pas chargé, mais bon, l'ancien président qui a fait des déclarations. Je pense que c'est intéressant, au vu de ce que dit la Chambre régionale des comptes sur le HTV, d'entendre ce que dit l'ancien président GARCIA du HTV. Lui, publiquement, parle de fausses déclarations de chômage partiel, de détournement des recettes des buvettes de la saison, de paiement en liquide de certains joueurs, de rémunération de la mère de la secrétaire de l'association sur fausse déclaration, de montage illégal des contrats des joueurs par le manager, du triplement de la masse salariale entre 2018 et 2019. Les comptes qui ont été communiqués, d'après ses mots, sont faux. Les tentatives de rémunération de la secrétaire de Bureau, qui est l'épouse du manager, alors que c'est illégal. Le manager couvre les absences des autres salariés. Et je peux continuer.

Il faut, je pense, entendre ce que dit l'ancien président GARCIA au vu, Monsieur le Maire, de ce rapport accablant. Croyez-moi, moi qui évolue dans ce milieu depuis 25 ans, sur le basket, le HTV, c'est accablant ce qui est dit.

Il y a deux volets : la cession des droits de 2018 au Paris Basketball. Je ne vais pas vous faire l'intégralité des éléments, mais ce que je peux vous dire sur cela, c'est qu'il y a des éléments qui sont quand même très troublants. Vous le savez, il y a eu une assemblée générale le 11 juin 2018, où tous les élus locaux ont été tenus à l'écart.

Lors de cette assemblée de 2018, ultra importante, il y a eu, dans un premier temps, le fait que la société a changé de nom, elle est passée d'une Société Anonyme Objet Sportif à une Société Anonyme Sportive Professionnelle. Ce changement juridique, qui peut sembler anodin, a une importance. En changeant ça, le préfet n'avait plus le regard sur la cession des parts. Le même jour, les parts sont passées de 75 euros à 7,50 euros. Et 7 mois plus tard, l'association rachetait pour 660 euros de parts à des petits porteurs. Au lieu de les payer 49 500 euros, ils les ont payées 4 900 euros. C'est ce que dénonce la Chambre régionale des comptes. Je pense que c'est quand même assez important de le signaler.

Il y a des cumuls dérangeants de la part des dirigeants. Il y a un rôle — je le cite puisqu'il est cité — de Monsieur Philippe LEGNAME qui est qualifié comme l'architecte de l'opération, considéré comme le directeur général bénévole de l'association, une mention sans aucune consistance juridique, selon la Chambre. Il anime les débats de l'assemblée générale extraordinaire, ayant validé la cession, qu'il avait présentée ce jour-là comme un scénario incontournable, alors qu'aucun texte officiel ne le désigne comme le directeur général de l'association.

**M. FALCO :**

Vous allez nous lire le rapport complet ?

**M. KOUTSEFF :**

Non, non, non.

**M. FALCO** :

Avec vous, c'est « non, non, non », mais oui, oui, oui. C'est comme votre collègue de gauche.

**M. KOUTSEFF** :

Monsieur le Maire, il y a quand même...

**M. FALCO** :

Quel rapport avec la délibération ?

**M. KOUTSEFF** :

La délibération, c'est qu'il y a des élus qui ont siégé...

**M. FALCO** :

Je dois vous dire que nous avons, à l'époque, alerté le procureur de la République et le président de la Chambre régionale des comptes avec le maire d'Hyères sur tout ce que vous venez de dire. Si vous nous lisez le rapport, à midi on sera encore là.

**M. KOUTSEFF** :

Je ne lis pas le rapport. De toute façon, pour en parler, il faut bien l'avoir lu.

**M. FALCO** :

On est responsable... Le fond du rapport, c'est le procureur de la République qui le fera, ce n'est pas nous. Ne jugez pas avant un juge. On verra.

**M. KOUTSEFF** :

Je ne juge pas du tout. Je dis simplement que, par exemple, la Chambre régionale dit que, en substance...

**M. FALCO** :

Oui, mais on l'avait alertée. On sait ce qu'a dit la Chambre régionale des comptes. Je ne comprends pas la raison pour laquelle vous vous attardez là-dessus.

**M. KOUTSEFF** :

Parce qu'à un moment, il y a des élus...

**M. FALCO** :

Je vous l'ai dit, les élus n'étaient pas invités en 2018. On a écrit au président de la Chambre régionale des comptes et on a dénoncé ces faits avec le maire de la ville d'Hyères, et on a écrit au procureur de la République. Qu'est-ce que vous voulez que l'on fasse d'autre ? On n'a pas été invité. Ils ont vendu le club. On ne va pas refaire l'histoire du basket.

**M. KOUTSEFF :**

La question n'est pas de refaire l'histoire du basket.

**M. FALCO :**

On en est où ? J'ai une délibération.

**M. CAVANNA :**

C'est une prise d'acte.

**M. KOUTSEFF :**

Il y a des subventions données au club qui ne sont pas surveillées. C'est ce que dit la Chambre régionale.

**M. FALCO :**

Justement, elles ne sont pas surveillées, parce qu'on ne nous a pas permis de les surveiller. On a porté plainte auprès du procureur de la République.

**M. KOUTSEFF :**

La question se pose : *quid* des futures subventions pour le HTV ?

**M. FALCO :**

Attendez, c'est vous le premier qui m'avez demandé de subventionner le HTV !

**M. KOUTSEFF :**

C'est ce que je vous dis. Moi-même, le premier, je suis très étonné de ça.

**M. FALCO :**

Ils ont changé. Ce n'est plus du tout le même club. On joue en N2, on jouait en pro A et pro B. Ne comparez pas les choses qui ne sont pas comparables.

Laurent, tu veux répondre, sportivement ?

**M. BONNET :**

Oui, très rapidement. La Chambre régionale des comptes porte sur une période avant l'arrivée de Monsieur GARCIA dont vous parlez.

**M. KOUTSEFF :**

Oui.

**M. BONNET :**

Elle dit juste qu'à la vue des subventions, le rendu d'évaluation des subventions mériterait d'être amélioré. Ce n'est pas la même chose que « il n'y a rien eu ». Elle dit : « nous concernant, uniquement, le rendu fait par le HTV de leur action pourrait être mieux mesuré ». Etant donné que nous étions participants, ils nous envoient copie du rapport, mais qui concerne le HTV. Après, nous n'avons pas matière à ingérer dans la vie interne du HTV. Quand bien même on y siégerait en tant que représentants de la collectivité, on ne peut pas. Monsieur GARCIA était président d'une association, pas d'une SASP, qu'il a décidé de quitter. Aujourd'hui, il intente des actions à l'encontre d'autres dirigeants et de l'association. A mon niveau, je pense que ça ne nous regarde pas.

**M. FALCO :**

C'est leur problème.

**M. BONNET :**

Et on ne peut pas agir dessus.

**M. KOUTSEFF :**

Monsieur BONNET, j'entends ce que vous dites, mais quand 74 % du budget sont des subventions, il appartient quand même aux collectivités de regarder ce qui s'y passe et ce qui s'y fait.

**M. FALCO :**

On a regardé et on a dénoncé tous ces faits en son temps, Monsieur. Voilà.

Si vous le permettez, on va prendre acte, puisque c'est transmis pour information.

Qui est favorable ? Défavorable ?

Je ne suis pas juge.

— M. le Maire procède au vote —

***Le Conseil Municipal prend acte de la transmission pour information du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de l'association Hyères Toulon Var Basket concernant les exercices 2014-2020.***

**L'article 02.5.01 EST ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE

**POUR** de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

**POUR** de Mme ROUSSEL

**POUR** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

**CONTRE** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

## CULTURE

Rapporteur : Monsieur Yann TAINGUY,  
4<sup>e</sup> Adjoint au Maire

### 04.1.01

#### **A la demande des riverains, changement de dénomination du Chemin de Lamalguette en Impasse de Lamalguette**

Ce projet de délibération a pour objet de changer la dénomination du Chemin de Lamalguette, quartier de l'Aguillon, en Impasse de Lamalguette.

Ce changement fait suite à une demande des riverains au regard des difficultés de circulation rencontrées sur le chemin et générées par la dénomination actuelle. En effet, celui-ci constitue en réalité une voie sans issue, ne permettant ni sa traversée ni la continuation de la circulation. Or, le chemin est emprunté régulièrement par des automobilistes guidés par les données GPS, qui se retrouvent bloqués et forcés de réaliser des manœuvres de retournement dans un espace restreint occasionnant des dégâts fréquents sur les limites de propriété des riverains (portails enfoncés, façades abîmées).

Ce changement de dénomination du chemin en impasse permettra de mettre en place une signalisation plus visible en son entrée et de relayer l'information auprès des opérateurs gérant les données GPS afin que les automobilistes n'empruntent plus cette voie par erreur.

#### **M. FALCO :**

La culture. Amiral, à vous.

#### **M. TAINGUY :**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit non pas d'une inondation comme sur mon bureau, mais de changer la dénomination d'une voie à la demande des riverains. C'est une petite voie étroite qui s'appelle « chemin » et qu'ils souhaitent faire appeler en impasse pour permettre aux gens qui ne la connaissent pas d'éviter de s'y engager, parce que le retournement est très difficile. Il n'y a aucune raison de s'opposer à cette demande.

#### **M. FALCO :**

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 04.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Madame Virginie PIN,  
5<sup>e</sup> Adjoint au Maire

05.1.01

### **Signature de la convention France Services pour la labellisation de l'Espace Beaucaire et sollicitation d'un financement auprès de l'Etat**

Ce projet de délibération a pour objet de signer la convention pour la labellisation France Services de l'Espace Beaucaire et de solliciter un financement auprès de l'Etat.

Le réseau « France Services » a été mis en place par une circulaire du 1<sup>er</sup> juillet 2019 en ciblant notamment les quartiers de reconquête républicaine. Ce réseau doit permettre d'assurer un accès aux services publics pour tous. Il s'appuie sur des guichets uniques chargés d'informer le public et de l'accompagner dans les démarches administratives sur la base de 6 opérateurs.

Fort du franc succès de la Maison des Services Publics de Sainte-Musse labellisée Espace France Services en octobre 2021, la Ville a proposé à l'Etat la labellisation d'un deuxième espace France Services à l'Ouest du territoire au sein de l'espace Beaucaire.

Cette labélisation permettra de solliciter auprès de l'Etat un financement annuel de 30 000 €.

#### **M. FALCO :**

Virginie, la politique de la Ville.

#### **Mme PIN :**

Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'autoriser la signature de la convention France Services pour la labellisation d'une nouvelle maison France Services au sein de l'espace Beaucaire.

Après la labellisation de la maison France Services de la Maison des Services publics de Sainte-Musse en octobre 2021, qui a été un franc succès, vous avez souhaité, Monsieur le Maire, que les territoires ouest de Toulon puissent bénéficier de cette même offre d'accession au service public pour la population.

C'est donc la labellisation de ce nouvel espace au sein de l'espace Beaucaire qui est concernée. Cela nous permet également de solliciter auprès de l'Etat un financement de 30 000 euros.

Il faut rappeler très brièvement que France Services, ce sont deux agents de la Ville qui gèrent ce guichet unique, qui permet à la population d'avoir accès à six opérateurs comme la CAF, les caisses de retraite, Pôle Emploi et trois ministères partenaires (Justice, Finance et Intérieur). C'est donc un réel service de proximité offert à la population.

#### **M. FALCO :**

Vous avez tout dit.

Monsieur.

**M. NAVARRANNE :**

Je ne pensais pas voir un jour l'Amiral gêné d'avoir autant d'eau autour de lui.

**M. FALCO :**

Abstenez-vous de toutes ces remarques, Monsieur NAVARRANNE. On parle de France Services à La Beaucaire. Autrement, je vous arrête.

**M. NAVARRANNE :**

Sur cette délibération...

**M. FALCO :**

Voilà, parlez de la délibération.

**M. NAVARRANNE :**

La Beaucaire va bénéficier encore de nouveaux services. A priori, à La Beaucaire, il ne manquera plus rien, puisqu'ils ont tout et plus que tout, et plus que beaucoup d'autres. On aurait pu mettre une maison France Services dans d'autres zones que La Beaucaire pour les quartiers ouest. On aurait pu la mettre aux Quatre chemins, ce qui aurait permis d'apporter les services un peu aussi à tout le monde, mais voilà, on s'abstiendra sur cette délibération. En tout cas, à La Beaucaire, ça va. Ils sont bien fournis.

**M. FALCO :**

Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 05.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE

**ABSTENTION** de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

**POUR** de Mme ROUSSEL

**POUR** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-0-



## POLICE MUNICIPALE ADMINISTRATIVE

Rapporteur : Monsieur Laurent JEROME,  
6° Adjoint au Maire

Question rapportée par Monsieur le Maire

06.4.01

### **Remises gracieuses à divers redevables**

Ce projet de délibération a pour objet deux demandes de remises gracieuses de frais de mise en fourrière de véhicules, consécutives à une réquisition de la Police Municipale faisant suite à une infraction au Code de la Route pour un montant total de 317 €.

Un redevable a contesté la mise en fourrière de son véhicule qui a été volé au moment des faits et qui n'était donc pas responsable de ce stationnement abusif en zone payante.

Un redevable a contesté la mise en fourrière de son véhicule car, étant titulaire de la carte mobilité inclusion « stationnement personnes handicapées » il a obtenu un classement sans suite de l'Officier du Ministère Public. De ce fait, l'infraction n'étant plus caractérisée, l'action publique est éteinte.

### **M. FALCO :**

C'est moi qui vais le rapporter, parce que Laurent n'est pas là. C'est facile. Ce sont des remises gracieuses à divers redevables, pour 317 euros. C'est quelqu'un qui ne peut pas payer la fourrière.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 06.4.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## SOLIDARITES (VILLE SOLIDAIRE ET ACCESSIBILITE - PMR)

Rapporteur : Madame Dominique ANDREOTTI,  
7<sup>e</sup> Adjoint au Maire

07.1.01

### Attribution de subventions à 2 associations au titre de la Solidarité

Ce projet de délibération a pour objet d'attribuer des subventions aux deux associations listées ci-dessous, œuvrant dans le domaine de la Solidarité, pour un montant total de 1 050 €.

Associations bénéficiaires	Montant	Description de l'activité pour 2022	N° Engagement	N° Tiers
Loisirs solidarités des retraités PTT – LSRPTTVAR (1845)	550 €	Organisation de divers évènements pour ses adhérents	N°600021468	065045
Association Familiale Toulonnaise – AFT (1926)	500 €	Défense du consommateur et du contribuable	N°600021467	059357
<b>TOTAL</b>	<b>1 050 €</b>			

#### M. FALCO :

Docteur ANDREOTTI, vous avez la parole.

#### Mme ANDREOTTI :

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, il s'agit d'attribuer deux subventions à deux associations qui ont remis leur dossier un peu en retard : l'association Loisirs solidarités des retraités PTT pour un montant de 550 euros, et l'Association familiale toulonnaise pour un montant de 500 euros.

#### M. FALCO :

Madame ROUSSEL ne participe pas au vote.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

— M. le Maire procède au vote —

Mme ROUSSEL ne participe pas au vote.

**L'article 07.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## ÉCOLOGIE URBAINE

Rapporteur : Monsieur Mohamed MAHALI,  
10<sup>e</sup> Adjoint au Maire

### 10.5.01

#### **Attribution de subventions dans le cadre de la campagne de ravalements de façades 2016-2021**

Ce projet de délibération a pour objet d'acter le changement du bénéficiaire de la subvention prévisionnelle engagée pour l'immeuble 6, Rue Jean Aicard.

Par délibération n°2017/176/S du 23 juin 2017, la Ville a acté l'engagement d'une subvention prévisionnelle d'un montant de 19 742,53 € au bénéfice de M. Michel RAFFIN, représentant la copropriété du 6, Rue Jean Aicard.

Aujourd'hui, M. Michel RAFFIN n'étant plus le représentant de cette copropriété, le nouveau bénéficiaire de cette subvention prévisionnelle est le Syndic De Copropriété 6, Rue Jean Aicard.

#### **M. FALCO :**

Monsieur MAHALI, vous reprenez la parole.

#### **M. MAHALI :**

Merci, Monsieur le Maire. Le 23 juin 2017, la Ville avait acté l'engagement d'une subvention prévisionnelle d'un montant de 19 742 euros au bénéfice de Monsieur RAFFIN, qui représentait la copropriété 6, rue Jean Aicard. Aujourd'hui, Monsieur RAFFIN n'est plus le représentant de cette copropriété. Il s'agit tout simplement de modifier le bénéficiaire de la subvention, qui devient le Syndic de copropriété 6, rue Jean Aicard.

#### **M. FALCO :**

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— M. le Maire procède au vote —

#### **L'article 10.5.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

### 10.05.02

#### **Modification du règlement de la campagne de ravalements de façades obligatoire 2022-2025**

Ce projet de délibération a pour objet de modifier des erreurs matérielles dans le règlement de la campagne de ravalements 2022-2025 sur le quartier du Pont du Las.

Par délibération du 22 juillet 2022, la Ville a décidé de lancer une nouvelle campagne de ravalements de façades obligatoire pour la période 2022-2025 sur le quartier du Pont du Las.

Ces modifications concernent des erreurs de frappe, des erreurs sur plusieurs références cadastrales, la suppression et l'ajout de termes visant à améliorer la lisibilité du règlement :

- Erreur sur les références cadastrales suivantes : CY 155 - CY 156 - CY 157 - CY 159 qui deviennent CX 155 - CX 156 - CX 157 et CX 159 (page 2),
- La phrase « L'intégration dans les façades des éléments techniques tels que climatiseurs (maçonnerie, grille de protection) » est supprimée (page 7),
- La fiche de prescriptions émise par l'Architecte Conseil de la Ville est facultative (page 8),
- L'étape 4 du schéma de procédure (contact avec l'architecte conseil de la Ville) est facultative mais recommandée (page 12).

**M. FALCO :**

Tu poursuis, Momo.

**M. MAHALI :**

Le 22 juillet 2022, nous avons décidé de lancer une nouvelle campagne de ravalements de façades obligatoire pour la période 2022-2025 sur le quartier du Pont du Las. Quelques erreurs matérielles s'étaient glissées dans la délibération et les annexes. Il s'agit tout simplement de les rectifier.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 10.5.02 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## SPORT

**Rapporteur : Monsieur Laurent BONNET,  
14° Adjoint au Maire**

### 14.1.01

**Attribution de subventions à 14 associations sportives au titre du Budget 2022 affectées à la saison sportive 2022-2023 et signature des conventions de subvention et de partenariat financier**

Ce projet de délibération a pour objet d'attribuer des subventions à 14 associations sportives, au titre du Budget 2022 affectées à la saison 2022-2023, pour un montant total de 71 300 € et de signer les conventions de subvention et de partenariat financier.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Toulon s'est engagée dans une politique financière spécifique aux associations et sociétés sportives et souhaite poursuivre son soutien pour la saison 2022/2023.

A cet effet, des crédits sont votés au Budget 2022 sur le chapitre "subventions de fonctionnement aux associations et aux autres personnes privées".

Nom de l'association	Montant	Budget	Chap	Fonction	Compte	Tiers	engagements
TOULON EST FUTSAL (1906)	3 500 €	2022	65	415	6574	63994	N800180665
TOULON VAR NATATION (1905)	12 500 €	2022	65	415	6574	52560	N800180666
CAMI SPORT ET CANCER COMITE DU VAR (1897)	2 000 €	2022	65	415	6574	62280	N800180667
ENTENTE PIVOTTE SERINETTE (1911)	8 500 €	2022	65	415	6574	1095	N800180662
LA FARLEDE TOULON ECHEC (1918)	800 €	2022	65	415	6574	13818	N800180663
PRO PATRIA (1997)	11 500 €	2022	65	415	6574	001105	N800180664
TOULON WATER POLO (1924)	2 000 €	2022	65	415	6574	60536	N800180716
CLASSIC SAINT JEAN DU VAR (1922)	500 €	2022	65	415	6574	59004	N800180717
SKI CLUB TOULONNAIS (1927)	4 000 €	2022	65	415	6574	1113	N800180718
TOULON VAR SPORT ADAPTE (1950)	2 000 €	2022	65	415	6574	51844	N800180719
JUDO 83 (1956)	10 000 €	2022	65	415	6574	58240	N800180721
TOULON HANDBALL MASCULIN(1958)	6 000 €	2022	65	415	6574	069764	N800180724
ETOILE CLARET MONTETY (1989)	6 000 €	2022	65	415	6574	7382	N800180725
DOJO DU FARON JUJITSU (1967)	2 000 €	2022	65	415	6574	53948	N800180722
<b>TOTAL</b>	<b>71 300 €</b>						

Si le montant valorisé cumulé à la subvention en numéraire de la Ville dépasse le seuil réglementaire de 23 000 € pour les bénéficiaires cités dans la liste ci-dessus, une convention de subvention sera établie. Il s'agit de : ETOILE CLARET MONTETY, PRO PATRIA, TOULON VAR NATATION, TOULON HANDBALL MASCULIN, TOULON WATER POLO.

**M. FALCO :**

Laurent : les sports.

**M. BONNET :**

Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'attribuer des subventions à 14 associations sportives pour un montant total de 71 300 euros.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Défavorable ? C'est adopté. Je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 14.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-0-

## DYNAMISATION COMMERCIALE

Rapporteur : Monsieur Christophe MORENO,  
16<sup>e</sup> Adjoint au Maire

### 16.1.01

**Attribution de subventions aux commerçants sédentaires et non sédentaires pour les travaux de réhabilitation de devantures, bancs et enseignes commerciales ainsi que les investissements numériques dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce - centre-ville**

Ce projet de délibération a pour objet d'attribuer des subventions à des commerçants pour la réalisation d'investissements dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce - Opération Collective en Milieu Urbain - centre-ville.

La décision du Ministre de l'Économie et des Finances n°19-0300 du 13 décembre 2019, octroie une subvention à la Ville de Toulon pour la réalisation de cette opération qui prévoit notamment des aides directes aux entreprises pour la réhabilitation des bancs, enseignes et devantures commerciales ainsi que les investissements liés à la transition numérique dans le centre-ville.

Les montants des subventions attribués sont les suivants :

NOM	MONTANT INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES (HT)	MONTANT TOTAL DE LA SUBVENTION (40% ÉTAT + VILLE)	N° ENGAGEMENT	CODE TIERS
SAS FLES (M. Florian PERILLON) PIZZA COSY Restauration 2, rue Henri Pastoureau	16 414,50 €	6 565,80 €	N70100075	069798
M. Laurent DELOT Salon de coiffure 1, rue Jean Aicard	10 063 €	4 025,20 €	N701010074	069796
SARL YOOKIE COOKIE (Mme Léna PRANEUF) YOOKIE COOKIE Biscuiterie artisanale 6, rue d'Alger	1 245 €	498 €	N701010073	069795
Mme Marion SCHIRMEYER BEAUX AIME COUTURE Retouches, couture, création 19, rue Pierre Sémard	16 675 €	6 670 €	N701010072	069794
<b>TOTAL</b>	<b>44 397,50 €</b>	<b>17 759 €</b>		

**M. FALCO :**

Monsieur MORENO.

**M. MORENO :**

Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'attribuer quatre subventions dans le cadre du FISAC centre-ville, qui, je le rappelle, vient d'être prorogé d'un an grâce à votre intervention. Il devait s'éteindre au 13 décembre 2022, et il est prorogé jusqu'au 13 décembre 2023. Les quatre subventions sont pour un total de 17 759 euros.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 16.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-



## **BATIMENTS SCOLAIRES**

Rapporteur : Monsieur Erick MASCARO,  
20<sup>e</sup> Adjoint au Maire

20.1.01

### **Convention d'accompagnement : Mission de conseil en vue de la végétalisation et la requalification paysagère des espaces extérieurs de l'école élémentaire Fort Rouge**

Ce projet de délibération a pour objet de signer la convention d'accompagnement pour mission de conseil en vue de la désimperméabilisation, la végétalisation et la requalification paysagère des espaces extérieurs de l'École Élémentaire Fort Rouge à Toulon.

La Ville de Toulon sollicite l'aide et l'assistance du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Var pour l'accompagner dans cette réflexion.

Cette opération pilote menée par le CAUE Var pourrait permettre d'élaborer un protocole d'intervention et des outils en vue d'une éventuelle transposition de la démarche sur d'autres établissements scolaires avec un format plus rapide.

#### **M. FALCO :**

Erick, les bâtiments scolaires.

#### **M. MASCARO :**

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il s'agit de donner autorisation à Monsieur le Maire de signer une convention de partenariat entre le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Var et la Ville de Toulon dans le cadre de la réalisation de l'opération pilote concernant la végétalisation et la requalification paysagère de la cour de l'école élémentaire Fort-Rouge.

#### **M. FALCO :**

Qui est favorable ? Défavorable ? C'est adopté, et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 20.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## TRAVAUX COMMUNAUX

### 20.3.01

#### Dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme

Ce projet de délibération a pour objet de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme relatives aux travaux suivants :

- Accueil de loisirs Strassel : réaménagement ancien logement de fonction au profit de l'établissement de loisirs,
- Stade Mayol : rénovation de l'éclairage sportif et des écrans d'affichage.

#### M. FALCO :

Erick, tu poursuis.

#### M. MASCARO :

Cette fois, il s'agit d'autorisation d'urbanisme concernant des travaux que nous allons réaliser à l'accueil de loisirs Strassel, qui consistent à réaménager l'ancien logement au profit de l'établissement de loisirs, et notamment aux adolescents. Et enfin, sur le stade Mayol, la rénovation de l'éclairage sportif et des écrans géants.

#### M. FALCO :

Les écrans géants ont quelques années. On essaie de les conserver tant qu'on peut. S'il faut les changer, on les changera.

Qui est favorable ? Défavorable ? C'est adopté.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 20.3.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

#### M. FALCO :

La séance est levée, et je vous en remercie.

#### M. NAVARRANNE :

Monsieur le Maire, excusez-moi.

#### M. FALCO :

Oui, c'est vrai. Ce Monsieur a une question. Vous avez la parole.

## QUESTION ORALE

Rapporteur : **Monsieur Amaury NAVARRANNE,**  
Conseiller municipal

« **Accueil du navire Ocean Viking dans le port militaire** »

**M. NAVARRANNE** :

Je vous remercie. C'est pour une question orale.

Permettez-moi de l'introduire par un propos qui n'est pas de moi : « l'accueil de l'Ocean Viking et la gestion de ces migrants créent un précédent d'une grande gravité. Au moment où je vous parle, des migrants sont libres sans que leur situation ait été examinée. Je déplore l'accueil de l'Ocean Viking et de ces 234 migrants qui étaient à son bord. Une décision prise à la hâte par manque d'anticipation et de moyens accordés à la justice. Certains migrants sont aujourd'hui dans la nature, sans entraves, et surtout sans que leur statut ait été examiné et sans les moyens légaux pour les encadrer. Certains mineurs ont déjà fugué. Nous ne sommes pas en mesure d'accueillir ces navires. Hier, nous acceptons un navire ; demain, que ferons-nous quand d'autres se présenteront ? La question concerne l'avenir de Toulon, sa sécurité, sa tranquillité, celle de ses habitants, et ce à quoi nous devons nous attendre quand d'autres navires se présenteront ».

Ce n'est pas moi, c'est le sénateur Michel BONNUS qui a tenu ces propos à la tribune du Sénat. Une fois n'est pas coutume, là aussi, j'y souscris.

Je suis allé voir ce village de vacances dans lequel les migrants étaient. Il fallait secourir ces gens en mer, mais ne pas céder à un chantage. Ces gens, on leur a tout accepté. Ce sont des malheureux qui sont, comme ça, rançonnés par des mafieux. Le fait de les avoir accueillis sur nos côtes crée un précédent directement lié à notre ville.

Vous avez vous-même dit que Madame MELONI aurait dû les accepter. Je rappelle que quand ils sont secourus au large de la Libye, les côtes les plus sûres, les ports les plus sûrs sont sur les côtes africaines et pas sur les côtes européennes. Il fallait les sauver de la mort. Je rappelle que sur ce bateau, il y en a quatre qui ont été hélitreuillés juste avant d'arriver à Toulon et que les quatre se sont retrouvés dès le lendemain au village de vacances. Je ne dis pas que c'était une partie de plaisir pour eux, mais enfin, ils n'étaient pas non plus à l'article de la mort.

Aujourd'hui, il n'y a plus personne. Quatre seulement de ces migrants sont encore sous contrôle : deux qui auraient été expulsés, deux en attente d'expulsion. On affrète un avion, d'ailleurs, à chaque fois pour les expulser deux par deux, avion spécifique pour les deux.

Ma question, Monsieur le Maire : pour juger plus globalement et encore mieux de la situation et sa transparence, pouvez-vous nous préciser les informations que l'Etat a bien voulu vous transmettre avant d'accueillir le bateau, mais aussi pendant et maintenant, après, au vu du désastre que je viens de citer ?

Je vous remercie.

**M. FALCO :**

Je voudrais conclure par une phrase de CAMUS : « Le fascisme, c'est le mépris. Inversement, toute forme de mépris, si elle intervient en politique, prépare ou instaure le fascisme ».

Je voudrais dire simplement que conformément à la coutume de la République, on m'a informé de l'arrivée à titre exceptionnel de ce bateau 48 heures avant son accostage dans le port militaire. On m'a indiqué que la Ville de Toulon n'aurait aucunement en charge ces rescapés et que l'Etat s'acquitterait de l'ensemble des procédures administratives et judiciaires.

J'ajouterai à votre question, et sans objet municipal d'ailleurs, que face à un drame humain imprévisible, la France s'est honorée en accomplissant son devoir humanitaire. Exploiter, instrumentaliser ce drame serait par nature indécent et misérable. Quand un homme se noie, on lui tend la main avant toute chose. C'est cela d'être humaniste.

Pour ma part, je considère que le premier port militaire de France ne doit pas continuer à accueillir d'autres bateaux que des bateaux militaires. Voir entrer dans ce port un bateau humanitaire doit rester une exception.

Oui, la France et l'Europe doivent désormais travailler pour mettre en place des mécanismes internationaux nécessaires afin que pareille situation ne se reproduise pas, et veiller à ce que le droit maritime soit respecté par tous.

Personnellement, en tant que maire d'un port méditerranéen, et pas maire du port militaire, puisque je n'ai pas les yeux sur le port militaire, je m'opposerai à toute nouvelle exception à cette règle.

**M. FALCO :**

Je conclus par ce qu'a dit fort justement CAMUS. J'ai commencé par cela et je termine par cela.

La séance est levée.

**CLOTURE DE LA SEANCE**

— *La séance est levée à 10 H 58* —

---oooOOOooo---

<u>Signature du Maire</u>	<u>Signature du Secrétaire de séance</u>
---------------------------	--